



ESRP PAUL ET LILIANE GUINOT

COMPTE ADMINISTRATIF

2024

Président de l'Association :
Monsieur Bachir KERROUMI

Directrice Générale de l'Association :
Madame Laure Simonnet

Table des matières

I. Présentation du centre Paul et Liliane Guinot	4
II. Le mot de la Directrice Générale	5
III. Rapport. d'activité.....	7
A. Démarche Qualité et Gestion des Risques.....	8
B. Ressources Humaines	9
B. Formation Institut de Formation Masso-Kinésithérapie	11
C. Formations tertiaires	27
D. Pôle accompagnement	37
IV. Compte Administratif 2024	42
V. Cadres normalisés	47
VI . Annexes 8	84

I. PRÉSENTATION DU CENTRE PAUL ET LILIANE GUINOT

L'Association Paul Guinot, propose des formations professionnelles accessibles (<Bac+5) pour des personnes déficientes visuelles et contribue activement à l'insertion et l'inclusion professionnelle sur le marché du travail.

L'association gère l'établissement Paul et Liliane Guinot qui forme chaque année plus de 120 stagiaires, dont 69 vivants en internat : L'institut de formation de Masso-kinésithérapie accueille 80 étudiants déficients visuels dans le cadre d'un parcours universitaire en lien avec la Faculté de médecine de l'université Paris- Saclay. Le pôle tertiaire forme aux métiers du numérique : Développeur web et web mobile (DWWM), Praticien massage Bien Être (PBE).

II. LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2024 a été marquée par de nombreux défis et de belles avancées pour l'ESRP Paul et Liliane Guinot. Fidèles à notre mission d'accompagnement et de formation des personnes en situation de handicap visuel, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer l'insertion professionnelle de nos stagiaires et renforcer notre offre de formation.

Parmi les grandes évolutions de cette année, nous avons consolidé nos partenariats avec les entreprises et les acteurs institutionnels afin d'offrir des perspectives d'avenir toujours plus adaptées aux besoins du marché du travail. Nous avons également travaillé à la restructuration de notre pôle tertiaire, en intégrant de nouvelles formations telles que celle de praticien en massage bien-être et en préparant l'ouverture de la formation Concepteur Développeur d'Applications (CDA), prévue pour août 2026, qui viendra enrichir le parcours des développeurs web et mobile. Par ailleurs, la formation de praticien en massage bien-être ouvrira ses portes en août 2025.

Un autre projet structurant a été la mise en place d'une politique de communication plus dynamique, visant à valoriser notre établissement, ses actions et les parcours réussis de nos stagiaires. Cette stratégie a permis de mieux faire connaître notre expertise et d'affirmer notre positionnement dans le paysage des acteurs de la réadaptation professionnelle

Par ailleurs, nous avons développé des partenariats internationaux, notamment avec l'Angleterre et l'Allemagne, afin de favoriser des échanges de pratiques et d'engager une réflexion approfondie sur l'employabilité à l'issue des formations que nous proposons. Ces collaborations enrichissent notre approche et permettent d'offrir à nos stagiaires une ouverture sur d'autres modèles d'insertion professionnelle.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'engagement et la mobilisation de nos équipes, que je tiens ici à remercier chaleureusement. Leur investissement quotidien fait la force et la qualité de notre accompagnement.

Nos services:

Notre établissement propose une offre diversifiée de formations adaptées aux évolutions du marché du travail et aux besoins spécifiques de nos stagiaires. Nous mettons à disposition :

- Un accompagnement pédagogique inclusif avec des équipements spécialisés.
- Un suivi médico-social individualisé pour soutenir chaque parcours.
- Des dispositifs facilitant l'intégration en entreprise (stages, mises en situation professionnelle).
- Des formations professionnalisantes et adaptées aux besoins du marché du travail.

Partenariats à développer:

Nous avons développé des collaborations stratégiques pour enrichir nos pratiques et élargir les opportunités pour nos stagiaires. À l'avenir, nous souhaitons :

- Renforcer les liens avec les entreprises pour favoriser l'embauche de nos diplômés.
- Développer des partenariats avec des universités et grandes écoles pour diversifier les parcours de formation.
- Intensifier les échanges internationaux, notamment avec l'Angleterre et l'Allemagne, autour de l'employabilité et des bonnes pratiques.
- Collaborer avec des acteurs institutionnels pour favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

L'avenir de l'ESRP:

L'ESRP Paul et Liliane Guinot s'engage dans une dynamique d'innovation et d'adaptation pour répondre aux enjeux de demain.

Nos perspectives incluent :

- L'ouverture de nouvelles formations :
 - Praticien en massage bien-être en août 2025.
 - Concepteur Développeur d'Applications (CDA) en août 2026.
- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.
- L'universitarisation d'une partie de nos formations tertiaires
- L'affirmation de notre position en tant qu'acteur clé de la réadaptation professionnelle en France et à l'international.

Nous abordons l'année à venir avec la même détermination, en poursuivant notre mission avec ambition et bienveillance. Ensemble, nous continuerons à innover et à développer de nouvelles perspectives pour nos stagiaires, afin qu'ils puissent s'insérer durablement dans le monde du travail.

III. RAPPORT D'ACTIVITÉ

A. Démarche Qualité et Gestion des Risques

L'ESRP Paul et Liliane Guinot s'inscrit dans une dynamique forte et pérenne d'amélioration continue de la qualité, au service de la sécurisation des parcours et de la satisfaction des usagers. Cette démarche, structurée et participative, constitue un pilier de la stratégie de pilotage de l'établissement.



Une démarche qualité consolidée depuis 2024

Dans la perspective de l'évaluation qui aura lieu en mai 2025, selon le nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS), l'ESRP a engagé une réorganisation de sa politique qualité à travers un travail de fond mené sur plusieurs mois. Cette dynamique a été appuyée par une mission d'accompagnement sur l'année 2024/2025 par une consultante spécialisée en qualité, permettant à l'établissement de structurer sa démarche de manière transversale, opérationnelle et conforme aux attendus du référentiel.

Les objectifs étaient :

- D'identifier les forces et les axes d'amélioration à partir d'une autoévaluation à l'aide du nouveau référentiel, et ayant abouti à un plan d'actions qualité-risques
- De formaliser les processus internes, les circuits de décision et les outils de traçabilité
- De préparer les professionnels à la culture qualité, à travers des ateliers participatifs, des séances de sensibilisation et un accompagnement des chefs de service.

Afin de structurer et piloter la démarche qualité-risques, un COPIL qualité a été créé, composé de chaque métier et service et une référente Bientraitance a été nommée.

Cette mission a abouti à la création et à la mise à jour de documents supports : plan de promotion de la bientraitance, plan de prévention des risques de maltraitance et de violence, révision des procédures clés, plan d'amélioration continue de la qualité et de prévention des risques.

Des outils de sensibilisation et des ateliers ont permis l'appropriation de la définition de la maltraitance et des recommandations de bonnes pratiques, la culture de l'incitation au signalement.



Une gestion des risques intégrée au fonctionnement

Parallèlement, une démarche de gestion des risques a été consolidée, dans une logique de prévention, de réactivité et de sécurisation des parcours. L'établissement a mis en place :

- Une cartographie actualisée des risques de maltraitance et de violence, construite avec les professionnels de terrain ;
- Des procédures formalisées pour la déclaration et le traitement des plaintes et réclamations, événements indésirables et des situations à risques ;
- Un circuit de signalement, de traitement et d'analyse des dysfonctionnements alimenté par une culture de la transparence et du retour d'expérience.

La sécurité des usagers, la continuité de service, la protection des données et la qualité de vie au travail sont au cœur de cette gestion maîtrisée des aléas.



Une implication collective et transversale

La démarche qualité est portée à tous les niveaux de l'établissement. Elle s'appuie sur :

- L'implication des professionnels dans des groupes de travail thématiques ;
- L'intégration des représentants des usagers (CVS) dans les réflexions sur l'amélioration des pratiques ;
- Un lien constant avec les instances représentatives (CSE, réunion qualité, etc.).



Une anticipation structurée de l'évaluation HAS

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une préparation active à l'évaluation externe selon le nouveau référentiel HAS. L'établissement a choisi d'anticiper cette échéance par une appropriation collective des exigences, une consolidation documentaire, et une montée en compétences des équipes.

L'objectif est double :

1. Garantir la conformité réglementaire et la qualité des réponses aux attendus de l'évaluation ;
2. Renforcer une culture qualité durable, ancrée dans les pratiques professionnelles quotidiennes.

Cette démarche proactive permet aujourd'hui à l'ESRP d'aborder sereinement l'évaluation HAS, avec un socle solide de pratiques partagées, de procédures claires et de dispositifs de pilotage structurés.

B. RESSOURCES HUMAINES

1. LES PROFESSIONNELS DE L'ESRP

Au 31 12 2024, les 37 salariés (soit 31,10 ETP) représentent 18 H (soit 48,6%) et 19 F (soit 51%). Au 31 12 2023 les 35 salariés représentaient 40 % H et 57 % F.

- **Salariés en situation de handicap**

Au 31 12 2024, parmi les salariés, 5 sont reconnus travailleurs en situation de handicap (3H et 2F) soit 13,51 % des salariés en 2023, 5 personnes RQTH sur 35 salariés).

- **La pyramide des âges**

H	Tranches d'âge	F
5	20 à 29 ans	2
2	30 à 39	4
2	40 à 49	4
5	50 à 54	3
2	55 à 59	3
1	50 à 64	1
2	65 et plus	1

2. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Outre les formations obligatoires (y compris incendie et sécurité dispensée auprès des apprenants), en 2024, certains salariés ont poursuivi une formation commencée en 2023 avant de cesser l'enseignement (DRH, CAFDES) pour raisons personnelles.

Les autres formations engagées en 2024 sont :

- Assistante de Direction Chargée RH (CPF de transition - diplômante)
- Assistante pédagogique Ingénieur responsable pédagogique (08/24 à 02/26 - diplômante)
- Formateur appli.Web REACT.JS+REDUX (plan de formation)
- Groupe d'analyse des pratiques (collective – 8 participants)

3. RECRUTEMENTS ET DÉPARTS

• Recrutements et sorties des effectifs en 2024 :

Recrutements 2024 = 6 (2023 = 5 CDI) :

- Formateur MCMK => 1
- Enseignant coordinateur IFMK => 3
- Responsable parcours tertiaire et innov => 1
- Instructrice locomotion => 1

• Sorties 2024 = 4 (2023 = 8) :

- Chef de service technique 1 démission
- Formateur N1 1 RC
- Enseignant Coordinateur IFMK 1 démission
- Enseignant coordinateur IFMK 1 fin de période d'essai

4. ABSENTÉISME (MALADIE, PATERNITÉ ...):

Type d'absence	Nbre salariés concernés	Nbre de jours
Maternité/paternité	2	39
Maladie	12	313
Accidents du travail	0	0
Evènements Familiaux Et enfants malades. Non totalisé car pas de comparaison en 2023 et 2022	(9)	(31,50)
	14 <u>total</u> 2024	352
	14 <u>total</u> 2023	244
	13 <u>total</u> 2022	462



B. FORMATION INSTITUT DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

1. Préambule

Le présent rapport d'activité est basé sur les éléments repris à l'Annexe VI de l'Arrêté du 17 avril 2018 qui précise les différents points devant figurer dans le rapport annuel d'activité pédagogique des Instituts de formation paramédicaux.

Il tient compte notamment de :

- La spécificité de l'Institut qui accueille une population déficiente visuelle et qui, de ce fait, relève de textes spécifiques (et notamment de l'arrêté du 20 décembre 2012 donnant obligation aux Instituts de formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) d'organiser une année de formation intitulée « Année Spécifique à la Masso-Kinésithérapie » pour les personnes en situation de handicap d'origine Visuelle) ;
- L'agrément de l'IFMK qui accorde, depuis juin 2016, une capacité d'accueil de 80 places.

Sont prises en compte dans le cadre de ce rapport les deux années universitaires 2023-2024 et 2024-2025 afin de couvrir l'ensemble de l'année civile 2024.

2. Introduction et éléments de contexte

L'IFMK Paul Guinot est intégré à l'ESRP Paul et Liliane Guinot dont la mission vise à former des personnes déficientes visuelles déficients et de préparer leur inclusion professionnelle durable et effective. La formation en masso-kinésithérapie est fondée sur les référentiels de formation issu des arrêtés du 20 décembre 2012 relatif à l'année spécifique aux personnes déficientes visuelles et du 2 septembre 2015 relatif au Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute applicable à l'ensemble des instituts de formation en masso-kinésithérapie en France. Elle est complétée par l'existence d'une classe préparatoire aux études de masso-kinésithérapie permettant, en amont et pour les étudiants qui en ont le besoin, une remise à niveau scientifique et/ou l'obtention d'un diplôme permettant d'accéder aux études supérieures en kinésithérapie.

A ce titre, le parcours total de formation s'étend sur 5 ou 6 années qui sont identifiées, au sein de l'IFMK Guinot, comme indiqué ci-après afin de respecter le schéma universitaire et le grade Master :

<i>Classe préparatoire aux études en masso- kinésithérapie</i>	PMK	Remise à niveau (bacheliers) DAEU B (<u>non bacheliers</u>)
<i>1^{ère} année de formation (ASMKDV)</i>	K1 – L1 (ASMK)	60 ECTS (<u>reconnus</u> à posteriori via le grade master ou une commission VES)
<i>2^{ème} année de formation</i>	K2 – L2 (MK1)	60 ECTS
<i>3^{ème} année de formation</i>	K3 – L3 (MK2)	60 ECTS

<i>4^{ème} année de formation</i>	K4 – M1 (MK3)	60 ECTS
<i>5^{ème} année de formation</i>	K5 – M2 (MK4)	60 ECTS

3. Informations relatives aux étudiants en formation à l'IFMK Guinot

Les données présentées ci-dessous sont celles relevées à l'entrée en formation, conformément au rapport d'activité effectué en ligne pour l'ARS par les établissements de formation sanitaires.

III.B.3.1 Politique d'admission et sélection des étudiants en 2024 à l'IFMK Guinot

La sélection des étudiants a lieu sur dossier, entretiens et évaluations à partir de l'orientation faite par les MDPH. Les candidatures font l'objet d'une discussion et d'une décision rendue par une commission d'admission constituée de l'équipe pédagogique, de formateurs et de professionnels de l'accompagnement des personnes en situation de handicap visuel.

Une des spécificités de l'IFMK Guinot est de permettre l'accès aux études de masso-kinésithérapie aux étudiants qui ne pourraient prétendre intégrer cette formation dans le cursus de droit commun. C'est la raison pour laquelle sont admis en classe préparatoire des étudiants non bacheliers ou détenteurs de baccalauréats non orientés vers la santé et/ou les sciences. Pour les étudiants détenteurs d'un baccalauréat à dominante sciences/santé, la philosophie de l'Institut est avant tout d'accueillir les étudiants qui mettent en avant leur motivation et démontrent un véritable projet professionnel, notamment ceux plus spécifiquement en situation de reclassement professionnel.

La sélection des candidats a donc été construite sur la base d'outils d'aide au processus de sélection (grilles standardisées et critériées) permettant de guider les décisions de la commission d'admission dans le respect de la philosophie et de la politique de l'Institut.

La session d'admission a donné son accord pour l'entrée en formation de 19 étudiants en 2023-2024 et de 15 étudiants en 2024-2025. Ce nombre est variable et dépend essentiellement du nombre d'étudiants sortants (diplômés et/ou quittant le parcours de formation).

III.B.3.2 Effectifs détaillés des étudiants en 2023

➡ Répartition globale des étudiants en 2023

2023-2024							
	<i>Prépa MK</i>	<i>K1-L1</i>	<i>K2-L2</i>	<i>K3-L3</i>	<i>K4-M1</i>	<i>K5-M2</i>	<i>Total</i>
<i>Nbre total d'étudiants</i>	11	17	13	9	15	15	80
<i>Nbre d'entrants</i>	11	6	1	0	1	0	19
<i>Nbre redoublants</i>	0	1	0	2	2	0	5

2024-2025							
	<i>Prépa MK</i>	<i>K1-L1</i>	<i>K2-L2</i>	<i>K3-L3</i>	<i>K4-M1</i>	<i>K5-M2</i>	<i>Total</i>
<i>Nbre total d'étudiants</i>	9	15	12	17	7	15	75
<i>Nbre d'entrants</i>	8	6	0	1	0	0	15
<i>Nbre redoublants</i>	1	1	0	3	1	1	7

L'effectif 2024-2025 atteint 75 étudiants sur les 80 autorisés par l'agrément de capacité d'accueil de l'Institut.

➡ Profil général des étudiants entrants en 2024

Répartition Hommes/Femmes	
<i>% de femmes</i>	20
<i>% d'hommes</i>	80
DV	
<i>% Non-voyants</i>	20

<i>% Mal-voyants</i>	80
Région d'origine	
<i>% Ile de France</i>	66,66
<i>% Province</i>	33.33
Parcours	
<i>% FI</i>	73.33
<i>% RP</i>	26.66

La répartition des étudiants entrants reflète globalement la répartition plus générale des étudiants de l'Institut toute promotion confondues, avec une majorité d'entre eux malvoyants, et issus de la formation initiale.

➡ Répartition des étudiants par tranche d'âge

2023-2024					
<i>Age</i>	<i>17-20</i>	<i>21-30</i>	<i>31-40</i>	<i>41-50</i>	<i>+ de 50</i>
<i>%</i>	18,75	53,75	18,75	7,5	1,25
2024-2025					
<i>Age</i>	<i>17-20</i>	<i>21-30</i>	<i>31-40</i>	<i>41-50</i>	<i>+ de 50</i>
<i>%</i>	15,28	52,78	15,28	15,25	1,39

La répartition des étudiants par âge suit une dynamique identique aux années antérieures avec une majorité d'étudiants entre 21 et 30 ans.

➡ Répartition des effectifs par sexe

2023-2024								
	<i>Prépa</i>	<i>K1-L1</i>	<i>K2-L2</i>	<i>K3-L3</i>	<i>K4-M1</i>	<i>K5-M2</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Femmes</i>	7	8	9	4	6	5	39	48,75
<i>Hommes</i>	4	9	4	5	9	10	41	51,25

2024-2025								
	<i>Prépa</i>	<i>K1-L1</i>	<i>K2-L2</i>	<i>K3-L3</i>	<i>K4-M1</i>	<i>K5-M2</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Femmes</i>	7	12	3	10	4	8	44	58,66
<i>Hommes</i>	2	3	9	7	3	7	31	41,33

➡ Répartition des effectifs selon la déficience

2022-2023								
	<i>Prépa</i>	<i>K1-L1</i>	<i>K2-L2</i>	<i>K3-L3</i>	<i>K4-M1</i>	<i>K5-M2</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Malvoyants</i>	10	12	11	9	13	12	67	83,75
<i>Non-voyants</i>	1	5	2	0	2	3	13	16,25
2023-2024								
	<i>Prépa</i>	<i>K1-L1</i>	<i>K2-L2</i>	<i>K3-L3</i>	<i>K4-M1</i>	<i>K5-M2</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Malvoyants</i>	6	15	8	14	7	13	59	82,66
<i>Non-voyants</i>	3	0	4	3	1	2	13	17,33

➡ Répartition des effectifs selon le parcours antérieur

	<i>Formation initiale (FI)</i>	<i>FI (%)</i>	<i>Reclassement Professionnel (RP)</i>	<i>RP (%)</i>
<i>2023-2024</i>	64	80%	16	20%
<i>2024-2025</i>	57	76%	18	24%

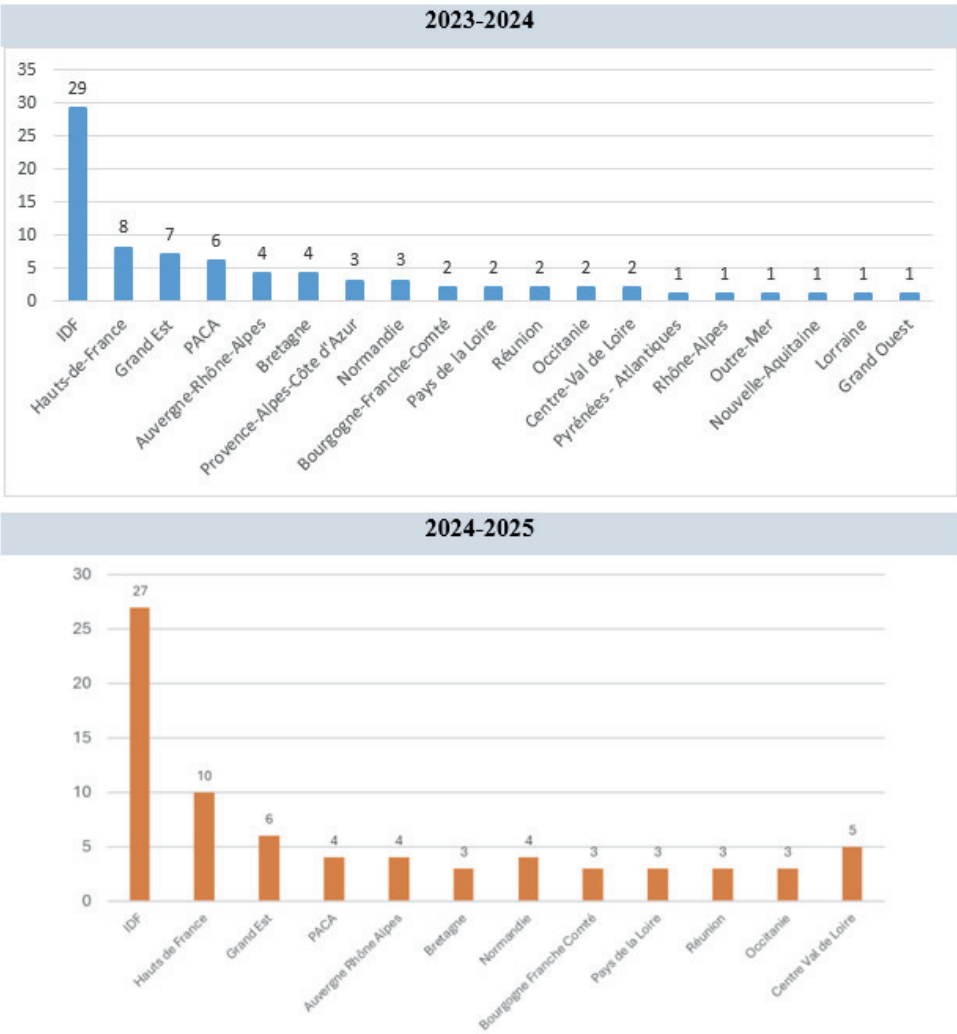
➡ Répartition des effectifs selon le niveau initial à l'entrée en formation

2023-2024					
	<i>Bac général ou techno</i>	<i>Bac pro</i>	<i>Niveau Bac</i>	<i>Etudes supérieures</i>	<i>Issus PMK</i>
<i>% de l'effectif</i>	66,25%	16,25%	17,5%	17,5%	62,5%

2024-2025					
	<i>Bac général ou techno</i>	<i>Bac pro</i>	<i>Niveau Bac</i>	<i>Etudes supérieures</i>	<i>Issus PMK</i>
<i>% de l'effectif</i>	54,82%	15,28%	13,90%	16%	51,39%

➡ Répartition des effectifs selon la région d'origine

La région d'origine correspond à l'adresse d'origine / de résidence des étudiants et à la MDPH à laquelle ils sont respectivement rattachés.



➡ Répartition des effectifs selon l'hébergement

<i>Années</i>	<i>Nombre d'étudiants internes</i>	<i>Nombre d'étudiants externes</i>
2018-2019	43	37
2019-2020	50	30
2020-2021	49	31
2021-2022	41	39
2022-2023	50	30
2023-2024	52	28
2024-2025	51	22

Ces chiffres constants mis en lien avec la proportion d'étudiants entrants et actuels venant de province mettent en évidence l'importance de l'offre d'hébergement proposé au sein de l'établissement, favorisant ainsi la venue et la formation d'étudiants déficients visuels de toute la France ne disposant pas d'établissements spécialisés aux alentours de leur lieu de résidence.

➡ Analyse de l'évolution des effectifs principaux et bilan

Le tableau ci-dessous reprend, sur plusieurs années, les principaux éléments de suivi permettant d'objectiver l'évolution des effectifs au sein de l'Institut :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<i>Répartition Hommes/Femmes</i>						
% de femmes	56,79	48,75	45,68	53,25	51,25	41,33
% d'hommes	43,21	51,25	54,32	46,75	48,75	58,66
<i>DV</i>						
% Non-voyants	11,11	11,25	11,11	14,29	16,25	17,33
% Amblyopes	88,89	88,75	88,89	85,71	83,75	82,66

<i>Région Origine</i>						
% Ile de France	41,98	41,25	38,27	35,06	36,25	36
% Province	58,02	58,75	61,73	64,94	63,75	64
<i>Parcours étudiants</i>						
% FI	77,78	76,25	76,54	77,92	80,00	76
% RP	22,22	23,75	23,46	22,08	20,00	24
% Origine Prépa	59,26	61,25	60,49	61,04	62,50	51,39
% de Diplômés issus de Prépa	42,86	54,55	60,00	63,63	64,29	/

Un fort taux d'étudiants issus de la classe préparatoire compose l'effectif global de l'IFMK. Plus de la moitié des étudiants de l'IFMK sont issus de la classe préparatoire.

Par ailleurs, le taux d'étudiants en reclassement professionnel a diminué progressivement depuis 2014-2015 avant de voir apparaître depuis ces 5 dernières années d'une relative stabilité sur cette fourchette basse. Même si les étudiants de l'IFMK sont majoritairement en formation initiale, l'entrée d'étudiants non bacheliers ou non détenteurs d'un baccalauréat à dominante scientifique et/ou en reclassement professionnel reste une spécificité et un axe de recrutement prioritaire pour l'Institut.

Enfin, le taux d'étudiants non-voyants au sein de la formation a légèrement augmenté sur les 5 dernières années, témoignant de la volonté de l'Institut d'ouvrir l'accès et d'adapter la formation de manière universelle.

III.B.3.3 Résultats des étudiants à l'issue de l'année 2023-2024

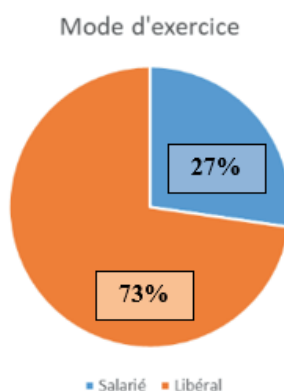
	<i>Nombre Etudiants</i>	<i>Validation Session 1</i>	<i>Session 2</i>	<i>Admission Année supérieure</i>	<i>Dettes</i>	<i>Doublement</i>
K1-L1	15	4	11	10 (86,66%)	0	3
K2-L2	13	5	8	8 (100%)	1	0
K3-L3	8	5	3	6 (75%)	0	2
K4-M1	15	3	12	11 (88,24%)	5	1
K5-M2	15	14	0	0	0	1

14 étudiants de K5-M2 (MK4) ont obtenu leur diplôme d'état en juillet 2024, soit un taux de réussite sur cette promotion de 93,3%.

A noter que l'analyse de données jusqu'à la fin du cursus montre que les étudiants issus de la classe préparatoire sont aussi nombreux à réussir leur formation et à obtenir le Diplôme d'Etat que les étudiants détenteurs d'un baccalauréat à dominante scientifique ayant permis l'accès en K1-L1 (ASMK). Ces chiffres sont en cohérence avec la spécificité du projet pédagogique de l'IFMK Guinot, à savoir permettre à des personnes non bachelière ou possédant un baccalauréat sans prérequis en sciences et/ou en santé et qui n'auraient pas pu intégrer un IFMK de droit commun d'entrer en formation et d'aller jusqu'à l'obtention de leur Diplôme d'Etat.

III.B.3.4 Insertion professionnelle des étudiants à l'issue de l'année 2023-2024

Un sondage en date du 10 janvier 2025 a permis de recenser le statut de l'insertion professionnelle des néo-diplômés de l'année 2024. La quasi-totalité des répondants (13) était en poste avec une majorité exerçant en pratique libérale en tant qu'assistants. 2 néo-diplômés ont indiqué occuper un emploi en salariat à temps plein (CDI et intérimaire).



La majorité des répondants a débuté un emploi entre 15 et 30 jours post diplomation et aucun d'entre eux n'a signalé de difficultés à l'embauche. 2 néo-diplômés ont toutefois indiqué des difficultés d'accessibilité sur le poste occupé (essentiellement en lien avec les logiciels métier et le poste informatique).

67% des diplômés 2024 exercent en Ile-de-France et 33% en province. Ces chiffres témoignent d'une implantation professionnelle majoritairement dans la région de l'Institut mais également en lien avec le lieu de résidence d'origine des étudiants diplômés.

L'ensemble de ces éléments met en évidence une très bonne insertion professionnelle en milieu ordinaire pour les diplômés 2024 (à l'instar des années précédents) avec un mode d'exercice essentiellement libéral sur le premier emploi.

4. Orientations pédagogiques de l'IFMK Guinot

L'IFMK Guinot a placé comme piliers fondateurs de sa philosophie et de son accompagnement l'autodétermination, l'inclusion, les valeurs humaines, la réflexivité et l'approche collaborative. Ils trouvent leur expression notamment à travers la pédagogie par compétence, les innovations pédagogiques, la transversalité des enseignements, l'interprofessionnalité, l'expérience du terrain, l'intégration de la déficience au cœur de la pédagogie (modèle social du handicap) ou encore la prise en compte du bien-être des étudiants dans leur cursus d'apprentissage.

Les axes de développement pédagogiques pour 2024 ont été les suivants :



Accessibilité

L'Institut œuvre en faveur de l'accessibilité de la formation et des enseignements, à savoir notamment :

- Accès aux locaux et affichages
- Installation optimale en cours (positionnement en classe, mobilier adapté, environnement et ressources adaptés)
- Adaptation des supports de cours et contenus de formation
- Description textuelle ou sonorisée des images, photos et/ou schémas inclus dans le cours
- Utilisation de matériels adaptés (maquettes en relief, schémas en relief, maquettes 3D...)
- Recours privilégié aux supports numériques permettant une compatibilité avec les outils de compensation numériques
- Formation aux outils numériques adaptés

Ces grands objectifs font partie intégrante des missions récurrentes de l'Institut tant sur le plan des enseignements proposés à l'IFMK que pour ceux réalisés à l'université. L'accessibilité des terrains de stage (locaux, logiciels métier, outils numériques ou matériel à disposition) est également un axe de travail prioritaire qui se poursuit jusqu'à l'accessibilité des terrains professionnels puisque l'objectif est également de sensibiliser et d'accompagner les lieux d'exercice pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap visuel.

Sur cette année 2024, une charte de bonnes pratiques et dédiée aux professionnels intervenant à l'Institut a été élaborée en collaboration avec les étudiants. Elle vise notamment une meilleure accessibilité tant dans les supports que dans les modalités d'enseignement. Elle a également été renforcée par la mise en place d'un parcours de sensibilisation au handicap proposé à tout nouvel arrivant dans l'établissement et animé par des professionnels de l'ESRP.



Universitarisation

L'IFMK Guinot mutualise depuis 2016 certains enseignements avec les étudiants en médecine de la Faculté de médecine de l'Université Paris-Saclay ainsi qu'avec les étudiants de l'IFMK de Saint Maurice (ENKRE). Ils suivent par ailleurs des cours délivrés au sein du Département Universitaire de Formation en Kinésithérapie/Physiothérapie créé en 2017 au sein de la même Faculté.

Ce modèle, issu initialement d'un projet expérimental associant l'ENKRE, Paris Saclay, l'IFMK Guinot et le Conseil Régional, s'inscrit ainsi dans une démarche d'interprofessionnalité et de transversalité des professions de santé ainsi que dans une volonté de mutualisation toutes définies dans la grande conférence de santé de février 2016 et explicitées dans le rapport IGAS publié en juin 2017. Les étudiants de l'Institut tendent également, à travers ce modèle, vers une meilleure inclusion en milieu ordinaire en participant activement aux cours à l'université.

Les enseignements suivis à la Faculté de médecine sont totalement intégrés dans la maquette pédagogique et dans les plans d'évaluation de l'Institut au sein des UE propres au référentiel de formation en kinésithérapie. Le développement, l'ajustement et l'adaptation de ces cours sont des activités constantes pour l'équipe pédagogique qui travaille en collaboration avec les équipes de l'ENKRE et de l'université (notamment dans le cadre des commissions d'enseignement et des instances pédagogiques du Département).



Ingénierie pédagogique

L'IFMK Guinot base son approche pédagogique sur les référentiels de formation de 2012 et 2015 tout en travaillant de manière permanente à sa mise en œuvre et à sa mise à jour concrète, structurée et cohérente tout au long du parcours de formation.

Afin de renforcer l'apprentissage de certains champs de la kinésithérapie (notamment en lien avec les innovations/nouveautés de la profession) mais aussi pour favoriser la prise de recul et l'analyse réflexive des étudiants, le recours à de nouveaux formateurs extérieurs, la réharmonisation de certaines séquences pédagogiques et la mise en place de nouveaux enseignements ont été réalisés en 2024. A travers l'expertise des formateurs et l'articulation cohérente des enseignements au sein de la maquette globale, les étudiants enrichissent leurs connaissances tout en étant invités à se pencher sur leur pratique, à l'analyser, à l'améliorer, à se questionner à la lumière de leurs propres vécus et de leurs expériences de terrain en stage.

En termes d'innovations pédagogiques, l'Institut a notamment axé son travail cette année sur :

- Le développement d'enseignements innovants telle que la simulation en santé haute-fidélité
- La mise en place de modalités d'enseignement et d'évaluation variées (contrôles continus majorés, ECOS, évaluations pratiques avec patients simulés...)
- Le recours plus large à des modalités pédagogiques variées (pédagogie inversée, pédagogie par résolution de problème, pédagogie par les pairs...)

L'Institut poursuit également le développement de ses outils pédagogiques via notamment :

- L'utilisation majorée de l'espace numérique de travail de type Moodle (eCampus)
- La mise à disposition d'outils d'apprentissage variés (Akivi pour l'apprentissage de l'anatomie, Duolingo pour l'apprentissage de la langue anglaise, le projet Voltaire pour l'apprentissage de la langue française, partenariat avec FullPhysio)
- L'acquisition et l'utilisation de tableaux interactifs déployés entre 2024 et 2025 sur l'ensemble des promotions
- L'acquisition pour mise en œuvre effective en 2025 d'une plateforme numérique d'examens
- L'acquisition de matériel de rééducation à des fins pédagogiques adapté à la déficience visuelle

Enfin, la coconstruction, pilier de l'Institut, poursuit son développement à travers l'implication et la collaboration directe des étudiants dans la vie de l'établissement, en plus de leur participation habituelle aux diverses instances : participation aux enseignements (pédagogie par les pairs), participation aux prises de décision (sur les modalités d'évaluation, sur les calendriers de fonctionnement, sur les nouveautés mises en place...).



Recherche

L'une des missions de l'Institut est d'accompagner les étudiants dans la démarche d'initiation à la recherche qui fait partie intégrante du référentiel de formation et qui est essentielle au développement des compétences et à la reconnaissance de la profession

A travers une approche transversale construite sur l'ensemble du cursus et faisant sens pour l'étudiant, l'équipe pédagogique souhaite transmettre les outils et la méthodologie de recherche de premier niveau pour que chacun puisse fonder sa pratique sur la base d'une approche scientifique solide fondée sur des preuves et poursuivre, le cas échéant, vers le monde de la recherche notamment au niveau doctoral. Cette finalité est d'autant plus importante aujourd'hui depuis l'obtention du grade Master pour la profession et les ouvertures potentielles qui en découlent.

Pour y parvenir, l'Institut puise ses ressources dans l'équipe pédagogique elle-même formée à la recherche et plus spécifiquement dans l'équipe dédiée à la séquence « initiation à la recherche » constituée d'un responsable et de plusieurs enseignants dédiés issus du monde de la recherche universitaire. Les différentes méthodologies de recherche sont abordées durant le cursus de formation (recherche expérimentale, analyse des pratiques, abord phénoménologique, revue de littérature...) tout comme les différentes dimensions de recherche en lien avec la kinésithérapie (biomédicale, sciences humaines et sociales...), ouvrant ainsi le champ des perspectives aux étudiants.

Par ailleurs, l'Institut a à cœur de valoriser les travaux de recherche réalisés par les étudiants et par ses équipes. Plusieurs articles basés sur les mémoires de fin d'étude ont été publiés en 2024 dans diverses revues.

Enfin, dans cette même démarche, toutes les initiatives des membres de l'équipe pédagogique en termes de recherche sont plébiscitées et encouragées par l'Institut. En parallèle des projets personnels des membres de l'équipe (en cours de doctorat, en cours de recherche de directeur de thèse, en préparation d'un master 2), des publications ont été proposées notamment sur des projets initiés en 2024 comme la simulation en santé ou les ECOS formatifs.



Parcours clinique

Les étudiants de l'IFMK Guinot bénéficient d'un certain nombre de places attribuées dans divers établissements de santé en Ile de France. De nouveaux établissements ont été sollicités en 2024 pour renforcer le nombre de places attribuées et varier le type de structures (développement de liens avec des établissements médico-sociaux notamment pour compléter l'offre hospitalière ou de cliniques).

Le parcours de stage des étudiants est coconstruit avec l'équipe pédagogique afin que celui-ci respecte les attendus du référentiel de formation tout en laissant l'étudiant prendre part activement au développement de sa propre identité professionnelle et de son propre cheminement clinique. L'Institut est donc ouvert à la proposition de nouveaux terrains d'accueil pour validation, le mot d'ordre restant celui de l'autonomie de l'étudiant dans le sens d'une liberté de choisir et de construire son propre parcours de stage en accord avec le cadre de la formation.

Les partenariats avec les terrains de stage sont renforcés progressivement depuis plusieurs années. L'organisation de rencontres avec les équipes du terrain afin de les sensibiliser à la déficience visuelle se poursuit et la création d'une équipe dédiée aux stages au sein de l'Institut en 2024 vise à majorer cette démarche tout en travaillant de concert et de manière étroite avec les terrains anciens et nouveaux afin d'optimiser et de renforcer la qualité de la supervision des tuteurs accueillant les étudiants.

Les retours des étudiants « post stage » déjà mis en place précédemment permettent de faire remonter les vécus et les expériences de stage qui, complétés par les suivis pédagogiques, alimentent un travail de fond permanent sur l'offre de stage et son optimisation. Les temps de retour de stage et/ou d'analyse de pratiques professionnelles en place depuis plusieurs années ont été complétés par des temps dédiés au questionnement éthique souvent mis en jeu sur le terrain (sur un modèle inversé favorisent l'expression libre du vécu ainsi que la discussion partant de situations complexes vécues, relatées et discutées sous un mode collectif riche d'apprentissage).



Partenariats

Différents partenariats ont été poursuivi ou initiés en 2024, notamment :

- Le partenariat universitaire avec le Département de formation continue de l'université Paris-Saclay (classe préparatoire)
- Le partenariat universitaire avec la Faculté de médecine de Paris-Saclay et sa mission handicap
- Le partenariat avec l'IFAS Paul Guiraud dans le cadre d'enseignements co-animés et partagés
- Le rapprochement avec l'IFMK Valentin Haüy dans la mutualisation de certains enseignements sur des promotions du 1^{er} cycle
- Le développement de liens avec les partenaires locaux comme la mairie de Villejuif afin de faire connaître les étudiants, l'IFMK et ses activités via la participation à des actions locales (courses, festivités, rencontres sportives, recours aux installations de la municipalité pour la cérémonie de remise des diplômes...)
- Le partenariat avec des entreprises comme General Electric ou UnisCités Solidarité Entreprises aux fins de réalisation de séquences de massage bien-être et/ou de rencontre interprofessionnelle favorisant le partage des compétences
- L'échange avec des partenaires professionnels et notamment des développeurs d'applications et de logiciels métier dans le cadre du travail sur l'accessibilité porté par l'Institut et par les étudiants.



Echanges internationaux

Depuis 2022, l'IFMK Guinot est entré dans la charte Erasmus + de l'université Paris-Saclay, bénéficiant ainsi des possibilités d'échanges internationaux proposés dans ce cadre. Les réflexions et les développements de partenariats avec les universités européennes et internationales se poursuivent afin d'organiser et d'initier les premiers échanges à l'étranger (sous forme de stage et/ou d'échanges académiques).

En parallèle, des rencontres ont eu lieu en 2024 entre des professionnels de l'ESRP Paul Guinot et des établissements homologues situés en Allemagne (Blista) et au Royaume-Uni (RNC). En plus des échanges autour des pratiques respectives et des projets de chacun, ces temps ont permis la naissance de partenariats et la mise en place de séjours bilatéraux permettant à des étudiants allemands et britanniques de venir passer quelques jours au sein de l'établissement pendant que certains étudiants de l'ESRP se rendront également à l'étranger (échanges prévus sur le 1^{er} semestre 2025).



Mieux-être étudiant

Consciente que la réussite académique passe par le bien-être optimal, l'équipe pédagogique accorde une attention particulière à la santé des étudiants au sens large, qu'il s'agisse de la santé physique, psychique, mentale, sociale ou encore relationnelle. Le contexte de formation en santé, exigeant sur le plan intellectuel, physique et émotionnel (qui plus est dans le cadre de la déficience visuelle) ainsi que les problématiques d'ordre familial et/ou social viennent générer un terrain potentiellement propice au mal-être étudiant, au stress, à la fatigue physique et mentale.

L'institut souhaite mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'échelle de l'ESRP pour limiter les risques psycho-sociaux et favoriser le mieux être étudiant durant l'ensemble de leur cursus.

L'organisation des conditions d'enseignements et des cours eux-mêmes a fait l'objet d'ajustements sur cette année 2024 (anticipation des plannings, blended learning, mise à disposition de ressources en ligne, accès des salles de classes élargis, accès aux outils et au matériel pédagogique facilité...) afin d'optimiser les conditions d'apprentissage.

Par ailleurs, l'espace cuisine dédié aux étudiants a été rénové, proposant dorénavant différents spots de cuisine et favorisant les échanges/rencontres hors temps de cours. De la même manière, diverses activités extra-scolaires ont vu le jour en 2024 comme le judo, l'accès à la salle de sport aménagée, les ateliers de danse les yeux fermés (d'autres projet sont envisagés pour 2025 comme des cours d'escalade ou des cours de chant...). Enfin, des ateliers de sensibilisation voient progressivement le jour sur des thématiques identifiées comme prioritaires (alimentation, sport, sommeil...).

L'ensemble de ces éléments participent au mieux-vivre des étudiants, aux côtés des dispositifs de soutien déjà en place au sein de l'ESRP (pôle accompagnement et psycho-social notamment).

5. Organisation et gestion de l'IFMK Guinot



Equipe pédagogique permanente et ressources

Les équipes et ressources constituant l'IFMK en 2023 sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Equipe	ETP
Direction	1
Coordination pédagogique / Formateurs permanents <i>2 ETP et 2 temps partiel</i>	3,7 (puis 2,7 à partir de sept 2023)
Enseignants salariés (classe préparatoire) <i>3 temps partiels</i>	0,48
Gestionnaire de scolarité <i>1 ETP</i>	1
Secrétariat administratif <i>1 ETP</i>	1
Ressources logistiques et accompagnement <i>Documentation, transcription, accompagnement psychologique et social, informatique, bureautique et braille</i>	Mutualisé au sein de l'ESRP

Les mouvements du personnel en 2023 sont les suivants :

- Arrivées

o Arrivée en mars 2023 d'un coordinateur/formateur permanent à temps plein (en remplacement d'un poste vacant depuis 2022)

- Départs

o Départ en septembre 2023 d'une coordinatrice/formatrice permanente à temps plein.

Sur la base de l'effectif total des étudiants (80), le ratio coordinateur/formateur permanent est d'environ 1 coordinateur/formateur pour 29 étudiants à l'issue de l'année 2023.



Equipe pédagogique vacataire (intervenants extérieurs)

A l'équipe pédagogique s'ajoutent les intervenants extérieurs participant à la formation des étudiants. L'IFMK s'est entouré d'environ 50 intervenants extérieurs sur l'année 2023 pour assurer les enseignements en face-à-face pédagogique, les travaux dirigés et travaux pratiques, la conception, la réalisation et la correction des évaluations écrites et orales ainsi que les temps de réunions pédagogiques et d'ingénierie pédagogique.

Depuis la mise en œuvre effective du programme réformé en 2019 à l'Institut, le volume horaire réalisé par les vacataires extérieurs est globalement stable. Il permet d'assurer :

- Le volume horaire des enseignements tel que stipulé par le référentiel de formation
- Les ajustements pédagogiques en lien avec le projet d'universitarisation (cours préparatoires en amont de certains cours universitaires et TD intégratifs a posteriori pour d'autres)
- L'accompagnement en lien avec la spécificité du public accueilli qui nécessite du temps et de l'investissement supplémentaire pour permettre un accompagnement de qualité.
- Les perspectives d'améliorer constamment la formation en ajustant le contenu aux évolutions actuelles issues de la littérature et en innovant en termes de modalités et d'outils pédagogiques nécessitant parfois moins de temps de cours en face à face mais davantage de préparation, de régulation et d'intégration.

Le souhait de l'IFMK est d'assurer une partie des enseignements à travers notamment l'équipe permanente pour permettre de rester dans un volume d'heures acceptable tout en mettant en œuvre le projet pédagogique de l'Institut. A noter que certaines actions de formation sont par ailleurs rémunérées à travers l'indemnité de stage versée par le Conseil Régional conformément à la convention liant les 2 IFMK DV de l'Ile de France à la Région.



Indemnités de stage et remboursement des transports

Les étudiants de l'IFMK Guinot ont un statut d'étudiants stagiaires de la formation professionnelle et sont donc considérés comme salariés. L'indemnité de stage réglementairement versée aux étudiants en santé par le Conseil Régional d'Ile de France est créditée à l'Institut après validation par l'instance pédagogique compétente du projet annuel relatif aux dépenses (versement à l'issue de l'année scolaire).

Elle est définie et allouée en année scolaire et permet de mener des actions pédagogiques en relation avec le stage et les travaux écrits associés dans un contexte de déficience visuelle nécessitant des adaptations spécifiques. Ainsi, les heures allouées sur ce budget stage ont notamment permis un accompagnement individualisé sur les travaux relatifs à la pratique kinésithérapique et au développement des compétences des étudiants dans leur parcours clinique.



Locaux et matériel

L'IFMK Guinot est intégré dans les locaux de l'ESRP Paul et Liliane Guinot situé à Villejuif.

Des salles de cours théoriques et pratiques sont dédiées à l'IFMK et aux enseignements en kinésithérapie dont notamment :

- 6 salles de cours théoriques (1 salle par promotion) dont 2 ayant été rafraichies et repensées en termes de disposition en 2023
- 3 salles de cours pratiques (comprenant des tables et du matériel de rééducation divers)
- 1 gymnase (contenant des machines destinées à la rééducation : barres parallèles, tapis de marche, etc.)
- 1 vestiaire
- Des espaces communs extérieurs

A noter que les étudiants se rendent également dans les locaux de l'université et des différents partenaires de la formation.

Des investissements sont régulièrement réalisés pour améliorer l'équipement et le confort des salles ainsi que le contenu des enseignements. En 2023, du matériel de rééducation est venu compléter le matériel existant (dont les dispositifs de simulation de vieillissement et de simulation uro-gynécologique). Du matériel informatique (rétroprojecteurs et écrans) a été acquis et un projet d'équipement de certaines salles avec des écrans interactifs est envisagé pour faciliter l'accessibilité de certains contenus de cours.

En 2023, l'équipe pédagogique a favorisé la mise à disposition du matériel de rééducation à visée pédagogique pour que celui-ci fasse partie intégrante de la formation et soit ainsi connu et maîtrisé des étudiants dès la formation (verticalisateur, outils de transfert de patient, matériel de rééducation spécifique). Ainsi, des cours dédiés au matériel ont été mis en place et les formateurs ont été sensibilisés à l'existence du matériel disponible pour la formation.

Enfin, un espace de travail dédié aux étudiants a commencé à voir le jour en 2023. Celui-ci regroupe les différentes maquettes anatomiques en libre accès ainsi que différents dispositifs pédagogiques régulièrement utilisés en classe. L'idée est de permettre aux étudiants de pouvoir s'entraîner et s'exercer sur leur temps de travail personnel en bénéficiant des outils et du matériel mis à leur disposition.

6. Perspectives

La poursuite du travail sur l'accessibilité des supports de cours représente la ligne conductrice des développements à venir et l'une des missions premières de l'IFMK. Depuis la rentrée 2023, un groupe de travail autour de l'accessibilité a vu le jour au sein de l'ESRP et devrait œuvrer en ce sens (développement d'outils, de tutos et de procédures pour la sensibilisation des intervenants extérieurs, des enseignants universitaires, des terrains de stage. L'intégration de tous les acteurs intervenant auprès des étudiants dans les réflexions en lien avec la formation dans un contexte de déficience visuelle fait également partie attributions de ce groupe de travail dédié.

Le développement de la démarche qualité reste également un axe de travail à moyen terme. Celui-ci a déjà été initié avec la réalisation d'une évaluation interne par l'ESRP et avec l'élargissement, en 2022, de questionnaires d'évaluation des enseignements devenus systématiques. Ceci s'ajoute aux dispositifs en place comme :

- Le travail de réflexion pédagogique et l'évaluation des pratiques interrogés régulièrement dans le cadre des réunions pédagogiques (ingénierie, bilan des activités et enseignements mis en place, restructuration des activités de l'équipe, etc.)
- Les temps de coordination avec les élus étudiants kinés permettant les remontées d'information et les ajustements nécessaires.

L'obtention du label Qualiopi est la prochaine étape pour l'Institut qui souhaite s'engager dans cette démarche.

Le partenariat de l'IFMK avec l'université Paris-Saclay, en collaboration avec l'ENKRE, offre aux étudiants un socle de connaissances fondamentales solide et riche. Le contenu et l'intégration des enseignements continue d'être ajusté et l'accès aux services universitaires (bibliothèque, activités sportives, culturelles et de loisir, santé universitaire, logement/CROUS...) se développe progressivement via nos partenaires universitaires.

L'aspect international est en voie de construction, avec de premiers échanges notamment dans le cadre du programme Erasmus + envisagés sur 2024-2025.

Ceux-ci sont à mettre en lien avec la volonté de l'IFMK de développer son contenu et ses modalités de formation, notamment à travers le renforcement du pôle d'initiation à **la recherche** (rapprochant de partenaires impliqués dans ce domaine, développement des travaux de recherche en interne) et des modalités d'enseignement par la **simulation** (mise en place d'ECOS formatifs, développement d'un projet de simulation adapté à la déficience visuelle).

Enfin, un travail de réflexion est en cours pour reconstruire et **renforcer** l'équipe pédagogique permanente afin de garantir une meilleure stabilité, une meilleure organisation et une meilleure efficience qui permettra à chacun de participer au développement des axes prioritaires et des différents projets à venir.



C. FORMATIONS TERTIAIRES :

1. Exercice 2024-2025 - Statistiques des formations tertiaires de l'ESRP Paul et Liliane Guinot

a) Août 2023 – Juillet 2024

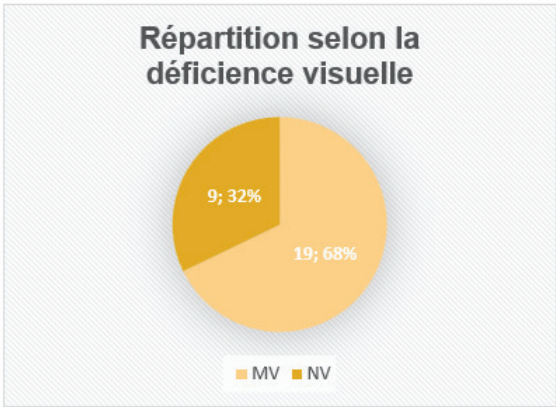
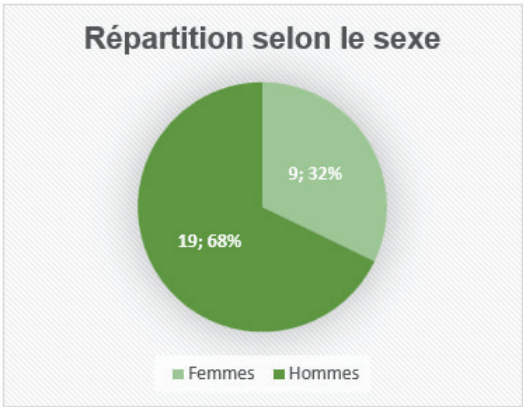
		PREPA	CRCO	DWWM1	DWWM2	Total catégories
Public accueilli	Hommes	7	5	5	9	26
	Femmes	4	2	1	0	7
	Non-voyants	5	4	3	1	13
	Malvoyants	6	3	3	8	20
	Internes	7	3	5	6	21
	Externes	4	4	1	3	12

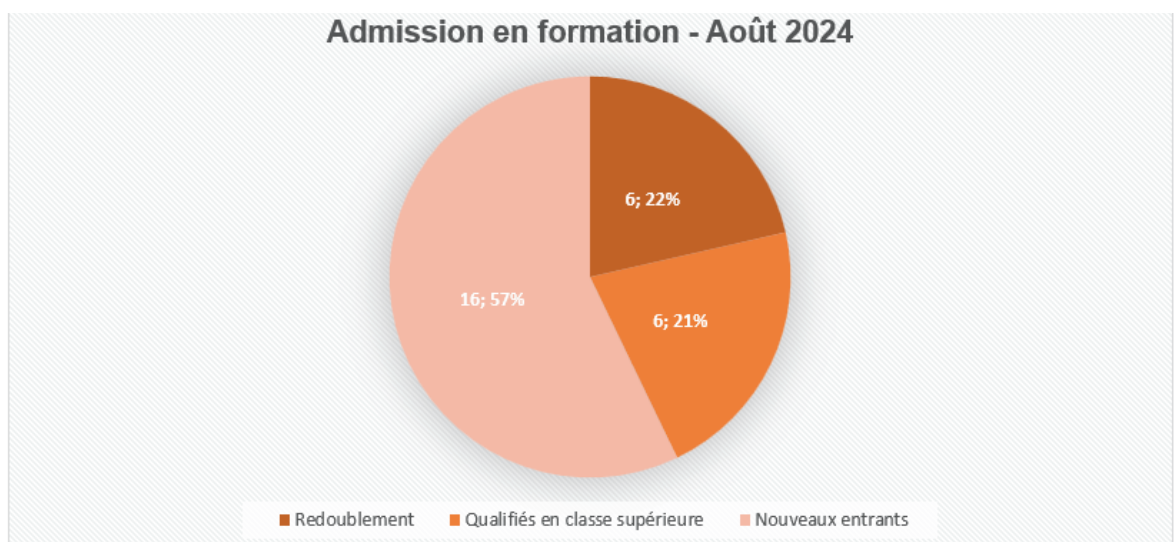
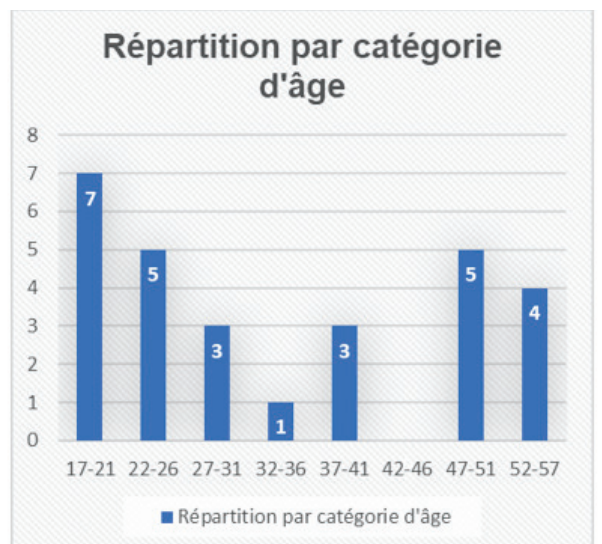
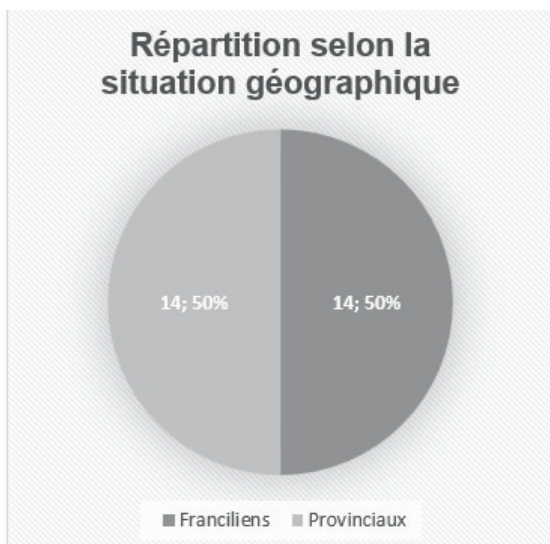
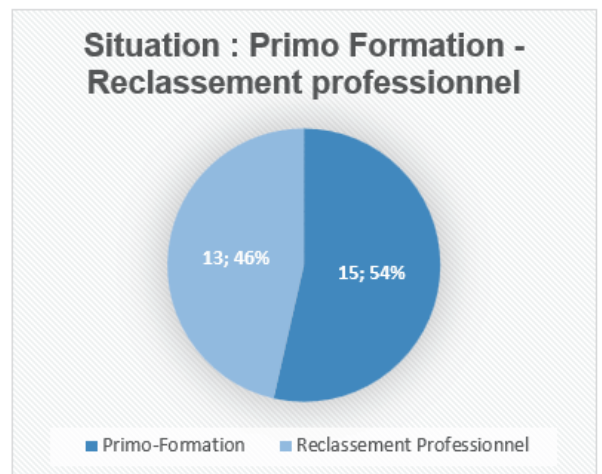
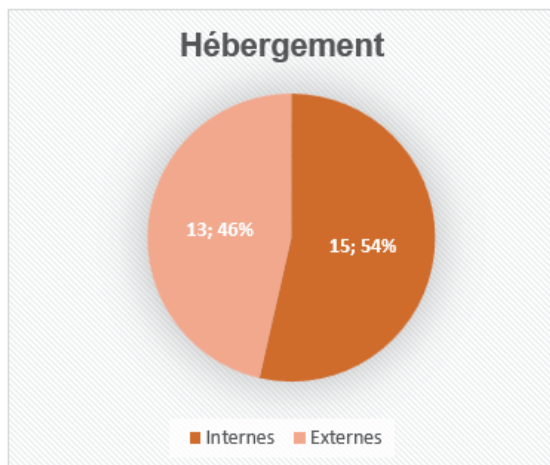
Niveaux	Primo-formation	7	3	5	4	19
	Reclassement	4	4	1	5	14
	Niveau > = BAC	5	4	3	6	18
	Niveau < BAC	6	3	3	3	15
Provenance	Franciliens	4	5	1	4	14
	Non-franciliens	7	2	5	5	19
	Total stagiaires formations	11	7	6	9	33

b) Août 2024– juillet 2025

		PREPA	CRCO	DWWM1	DWWM2	Total catégories
Public accueilli	Hommes	8	2	5	4	19
	Femmes	6	2	0	1	9
	Non-voyants	5	2	0	2	9
	Malvoyants	9	2	5	3	19
	Internes	8	1	2	4	15
	Externes	6	3	3	1	13
Niveaux	Primo-formation	6	2	3	4	15
	Reclassement	8	2	2	1	13
	Niveau > = BAC	6	2	4	3	15
	Niveau < BAC	8	2	1	2	13
Provenance	Franciliens	6	3	3	2	14
	Non-franciliens	8	1	2	3	14
	Total stagiaires formations	14	4	5	5	28

C) Diagrammes du public accueilli en Aout 2024

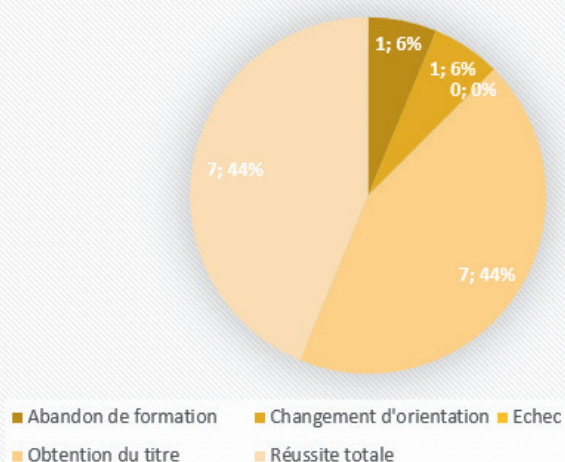




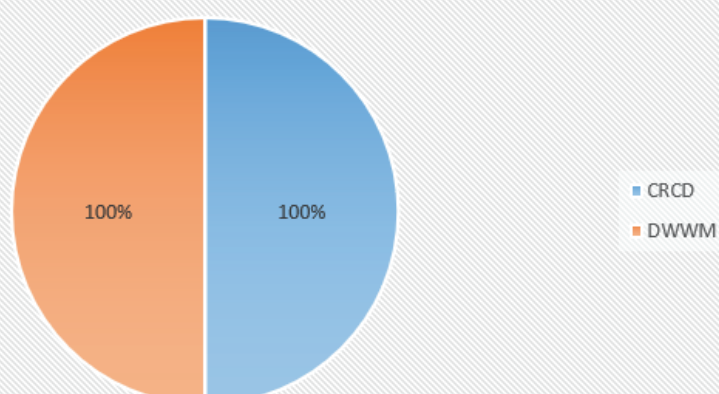
d) Mouvements des sorties de formation en 2024

Nature	Nombre de stagiaires concerné
Abandon de formation	1
Changement d'orientation	2
Echec	0
Obtention de titre	7
Réussite partielle2	0
Réussite totale2	7
Total général	10

Schéma des sorties stagiaires en 2024



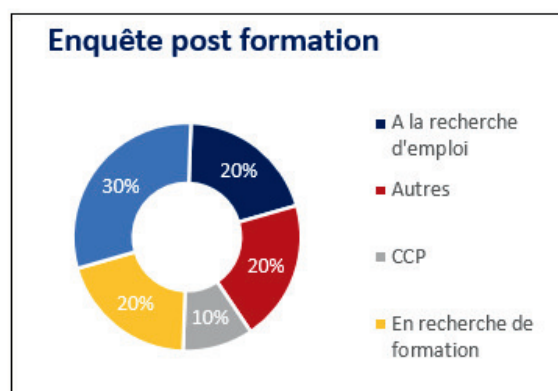
Résultats des sessions de validation



Présentation au titre		
CRCD	DWWM 2	
Complet	CCP	Complet
5	1	2

e) Enquête Post-Formation 2023

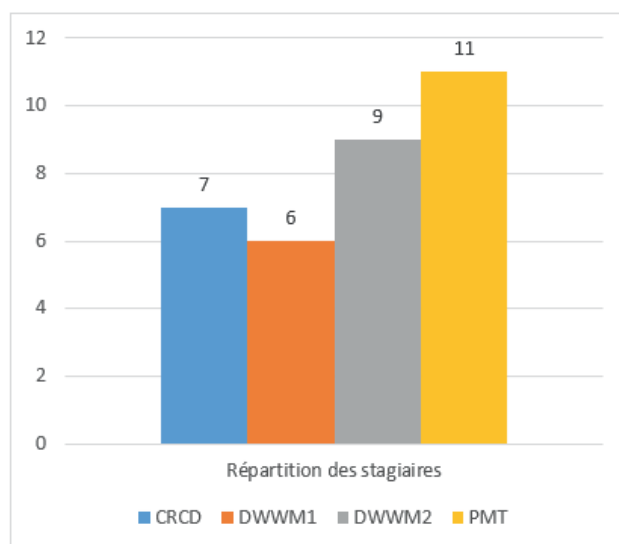
Information post formation	Nombre de stagiaires
A la recherche d'emploi	2
Autres	2
CCP	1
En recherche de formation	2
Poursuite d'étude	3
Total général	10



f) Diagramme comparatif des deux années antérieures

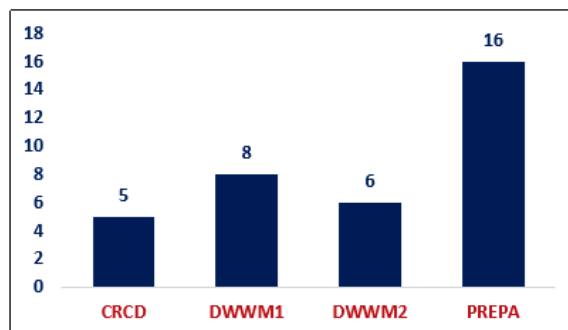
✓ Année de formation 2023-2024

Formation	Stagiaires accueillis
CRCD	7
DWWM1	6
DWWM2	9
PREPA	11
Total général	33



✓ Année de formation 2022-2023

Formation	Stagiaires accueillis
CRCD	5
DWWM1	8
DWWM2	9
PREPA	16
Total général	35



2. PRESENTATION DES FORMATIONS QUALIFIANTES

2.1 DÉVELOPPEUR WEB ET WEB MOBILE (DWWM)

- **Le titre DWWM**

Inscrit au RNCP (Répertoire National des Compétences Professionnelles), le titre de Développeur Web et Web Mobile de niveau 5 est validé en 2 CCP (Certificats de Compétences Professionnelles) et après un entretien avec un jury professionnel habilité par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de l'Ile de France).

CCP 1 : Développer la partie front-end d'une application Web ou Web mobile en intégrant les recommandations de sécurité

- Maquetter une application
- Réaliser une interface utilisateur Web statique et adaptable
- Développer une interface utilisateur Web dynamique
- Réaliser une interface utilisateur avec une solution de gestion de contenu ou e-commerce

CCP 2 : Développer la partie back-end d'une application Web ou Web mobile en intégrant les recommandations de sécurité

- Créer une base de données
- Développer les composants d'accès aux données
- Développer la partie back-end d'une application Web ou Web mobile
- Élaborer et mettre en œuvre des composants dans une application de gestion de contenu ou e-commerce.

- **L'agrément**

L'agrément pour le titre professionnel Développeur Web et Web Mobile (TP-01280) a été accordé par la DIRECCTE IDF le 15 avril 2019, pour la période du 15 avril 2019 au 1 septembre 2023. Le renouvellement est accordé.

- **Le temps hebdomadaire**

La formation est répartie sur 22 mois à raison de 35 heures hebdomadaires:

ENSEIGNEMENT	TEMPS HEBDOMADAIRE
Développement informatique	25 heures
Anglais technique	4 heures
Techniques de recherche d'emploi	1.5 heures
Bureautique	1.5 heures
Travaux personnels encadrés	3 heures

Tableau 3 : enseignements en formation qualifiante DWWM

Deux périodes d'application en entreprise ont lieu durant la formation.

Ces stages ont pour objectif de mettre en application les compétences mentionnées dans le RNCP :

- En première année, un stage de 8 semaines (35 heures hebdomadaires)
- En deuxième année, un stage de 16 semaines (35 heures hebdomadaires)

La nouveauté depuis le nouveau référentiel de septembre 2023, réside dans l'ajout d'une épreuve écrite en anglais d'une durée de 3à minute commune à tous les stagiaires.



2.2 CONSEILLER RELATION CLIENT À DISTANCE

- **Le titre CRCD**

Inscrit au RNCP (Répertoire National des Compétences Professionnelles), le titre de Conseiller Relation Client à Distance, de niveau 4, est validé en 2 CCP (Certificats de Compétences Professionnelles) et après un entretien avec un jury professionnel habilité par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de l'Île de France).

- **CCP 1 : Assurer des prestations de services et de conseil**

- Réaliser des enquêtes ; des études et des sondages
- Délivrer une information ou un renseignement administratif à l'utilisateur
- Apporter une assistance de niveau 1
- Informer et conseiller dans le cadre de la relation commerciale

- **CCP 2 : Réaliser des actions commerciales en relation client à distance**

- Réaliser des actions de prospection par téléphone
- Réaliser des réservations, des commandes et ventes additionnelles
- Vendre des produits et services
- Participer à des campagnes de fidélisation et de rétention
- Assurer le recouvrement amiable des créances

En parallèle de ces compétences sont abordés tout au long de la formation les bases de la communication en milieu professionnel et en relation client à distance.

- **L'agrément**

L'agrément pour le titre professionnel Conseiller Relation Clients à Distance CRCD (TP-00483) a été accordé par la DIRECCTE IDF le 4 mai 2021, pour la période du 6 juillet 2021 au 6 juillet 2026.

- **Temps hebdomadaire**

La formation est répartie sur 11 mois à raison de 35 heures hebdomadaires :

ENSEIGNEMENT	TEMPS HEBDOMADAIRE
Enseignement CRCD	20 heures
Anglais téléphonique	3 heures
Techniques de recherche d'emploi	1 heures
Bureautique	1.5 heures
Soutien individuel CRCD	2 heures
Français	1.5 heures
Travaux personnels encadrés	4.5 heures

Tableau 4 : enseignements en formation qualifiante CRCD

Un stage de 12 semaines a pour objectif de mettre en application les compétences mentionnées dans le RNCP.

2.3 FORMATIONS PRÉPARATOIRES

- **L'objectif :**

La formation préparatoire vise à proposer aux stagiaires une remise à niveau à la fois dans les matières générales et dans la maîtrise des outils adaptés. Démarrant en août pour une durée de 11 mois, elle permet de valider des prérequis pour l'entrée en formations qualifiantes. La formation préparatoire se divise en deux groupes suivant les souhaits d'orientations qualifiantes : CRCD ou DWWM. D'autres stagiaires peuvent souhaiter des orientations hors de l'ESRP, nous leur proposons alors également le cursus préparatoire.

- **Les formations préparatoires :**

Les formations "préparatoire CRCD" et "préparatoire DWWM " durent 11 mois. Entre 2021 et 2022, les emplois du temps de chaque stagiaire étaient entièrement individualisés. Néanmoins, leur lisibilité et le suivi pédagogique des stagiaires était très complexe, d'autant que la durée des cours et les plages horaires n'étaient pas fixes. Afin d'améliorer ce fonctionnement, la préparatoire a été scindée en deux préparatoires dans deux salles différentes. Au début de l'année Les enseignements sont les mêmes, sauf en mathématiques (algorithmes) et en anglais où les compétences demandées sont plus élevées, dans le but de correspondre aux prérequis de la formation qualifiante DWWM.

À partir du début mars (date de disponibilités du formateur en DWWM2), huit heures d'initiation à l'informatique sont ajoutées chaque semaine pour la préparatoire DWWM ainsi qu'1,5 h de cours de méthodologie.

En préparatoire CRCD 1,5h de cours de communication viennent renforcer les apprentissages ainsi que 1.5 heures supplémentaire de bureautique.

Les formations préparatoires sont constituées des enseignements hebdomadaires suivants :

	ENSEIGNEMENTS DE AOUT A FIN FEVRIER	PREPARATOIRE CRCD (EN HEURES HEBDOMADAIRE)	PREPARATOIRE DWWM (EN HEURES HEBDOMADAIRE)
TRONC COMMUN	Bureautique	6	4,5
	Anglais	3	3
	Français	4,5	3
	Travaux Personnels	6	6
	Communication	3 1S/2	3 1S/2
	Méthodologie	3 1S/2	3 1S/2
	Accompagnement métier	4,5	7
	TRE (techniques recherche emploi)	1,5	1,5
	Mathématiques	1,5	
	Divers ateliers sont proposés : Théâtre, Sophrologie, Feldenkrais...)	2 1S/2	2 1S/2
SELON BESOINS	Soutien bureautique		1.5
	Braille	3	3
	Soutien français	1	1

Tableau 5 et 6 : enseignements en formation préparatoire

La seconde partie a été créée en fonction des besoins identifiés du groupe par l'équipe tertiaire pour maintenir l'évolution des apprentissages

	ENSEIGNEMENTS DE MARS A JUILLET	PREPARATOIRE CRCD (EN HEURES HEBDOMADAIRE)	PREPARATOIRE DWWMM (EN HEURES HEBDOMADAIRE)
TRONC COMMUN	Bureautique	6	3
	Anglais	3	3
	Français	4,5	6
	Travaux Personnels	6	6
	Compétences métier	6,5	7
	Accompagnement métier	4,5	7
	TRE (techniques recherche emploi)	1,5	1,5
	Mathématiques		1,5
	Divers ateliers sont proposés : Théâtre uniquement / aide à la recherche documentaire	2 1S/2	2 1S/2
SELON BESOINS	Braille	3	6

Pour tous les stagiaires du tertiaire :

Nous avons proposé entre mars et juin une initiation aux ateliers:

- Méthode Feldenkrais
- Sophrologie
- Théâtre

Cela a permis de faire tester les ateliers aux stagiaires dans l'objectif de les mettre en place dès septembre 2024 et proposer un moment ludique pour terminer la semaine sur un créneau qui était vide.

Nous les avons mis en place des ateliers à partir de septembre 2024 pour tous les stagiaires du tertiaire le vendredi après-midi une semaine sur 2 :

- Méthode Feldenkrais
- Sophrologie
- Théâtre

Nous avons aussi mis en place pour pallier l'absence puis au départ d'un formateur intervenant sur la communication, un module de communication a été réalisé, de septembre à décembre à raison 1 séance toutes les 2 semaines.



F. PÔLE ACCOMPAGNEMENT

Le pôle accompagnement a pour rôle d'accompagner les stagiaires de l'ESRP sur différents axes et dans l'objectif d'un développement de leur autonomie personnelle, sociale, professionnelle et dans les tâches de la vie quotidienne et les déplacements.

Les actions proposées sont intégrées et suivies dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé.

En 2024, le pôle accompagnement est composé :

- D'une psychologue (également responsable du pôle)
- D'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- D'un instructeur en locomotion en prestation (Jusqu'en septembre 2024)
- D'une instructrice pour l'autonomie en CDI (depuis octobre 2024)
- D'un médecin conseil
- D'une chargée d'insertion
- D'une orthoptiste en prestation

1/ La psychologue et responsable du pôle accompagnement

La psychologue est présente en temps plein à l'ESRP. Une partie de son temps de travail est dédié au travail de psychologue, l'autre partie est dédiée au travail de responsable du pôle.

Les missions sont donc à la fois des missions d'encadrement, de coordination et des missions d'aide et de soutien psychologique.

- **Missions de psychologue :** Les missions de psychologue sont principalement d'accompagner les stagiaires en difficulté en mettant en place un soutien psychologique régulier, à travers des entretiens individuels. Le suivi psychologique peut se dérouler sous la forme d'une rencontre ponctuelle mais généralement d'un suivi plus régulier. Les RDV sont pour la majorité des RDV hebdomadaires.

Sur l'année 2024, la psychologue a reçu **42 stagiaires** pour des entretiens individuels. Sur ces 42 stagiaires, 21 ont entamé un suivi régulier, c'est-à-dire que la psychologue les a reçus plus que cinq fois en entretien.

Nombre de stagiaires reçus en entretien sur l'année 2023:

Stagiaires reçus en entretien individuel	Formation Kiné	Formation CRCD Prépa + Qualifiante	<u>Formation DWWM</u> Prépa + Qualifiante
42	29	8	5

En nombre d'entretiens cumulés pour l'année 2024, la psychologue comptabilise **212 entretiens en face à face**.

La psychologue a également mis en place **8 groupes de parole** composés de stagiaires de l'établissement, issus de promotions ciblées :

- Un groupe de parole avec les stagiaires de CRCD

- Cinq groupes de parole avec les stagiaires de prépa CRCD
- Un groupe de parole avec les stagiaires de deuxième année de DWWM
- Un groupe de parole avec les stagiaires de K2

Mission de responsable de pôle :

Au sein du Pôle accompagnement, son travail est d’assurer la mise en place de toutes les adaptations dont chaque stagiaire aurait besoin afin de suivre sa formation de façon optimale. Elle assure également le suivi d’activité de la TISF, de l’instructeur de locomotion, de la chargée d’insertion, du médecin conseil et de l’orthoptiste.

En ce qui concerne les adaptations, elle identifie les problématiques des stagiaires en difficulté et coordonne la mise en place d’un accompagnement personnalisé. Pour ce faire, un travail régulier est mené avec les directeurs de pôle et les équipes pédagogiques, via des réunions mensuelles et via des points hebdomadaires avec les directeurs de pôles.

La responsable du pôle accompagnement travaille en lien étroit avec les membres de son équipe, ils échangent autant que nécessaire sur des sujets tels que les suivis pédagogiques des stagiaires, les problématiques individuelles rencontrées par certains stagiaires (qu’elles soient d’ordre personnel ou d’ordre pédagogique), le fonctionnement de l’internat, les partenariats, les actions de sensibilisation et de prévention.

La responsable et la TISF participent systématiquement aux entretiens de pré admissions, aux commissions d’admission ainsi qu’aux commissions d’internat.

2. LA TECHNICIENNE DE L’INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

La TISF (technicienne de l’intervention sociale et familiale) a effectué plusieurs missions en compagnie de l’équipe pluridisciplinaire et des stagiaires.

Missions principales de la TISF :

- Conseil et accompagnement des stagiaires de l’établissement dans les démarches sociales et administratives.
- Informations, conseils et/ou actions pour améliorer et gérer les domaines de la vie quotidienne
- Appui administratif (MDPH, CAF, logement, impôts, banque,)
- Gestion budgétaire
- Logement et équipement : entretien du logement, utilisation et entretien des équipements
- Aide à l’organisation d’événements festifs (soirées et repas à thème)
- Orientation vers des structures culturelles (musée, théâtre...)

Sur la période 2024, la TISF eu l’occasion de rencontrer 49 stagiaires (certains revus plusieurs fois et encore suivis en 2025).

Stagiaires reçus en entretien individuel	Formation Kiné	Formation CRCD Prépa + Qualifiante	Formation DWWM Prépa + Qualifiante
49	28	10	11

Voici les demandes les plus récurrentes :

- Demandes de renouvellement de droits auprès de la MDPH tels que l'AAH, la PCH et la CMI.
- Déclarations trimestrielles auprès de la CAF ainsi que des dossiers de recours de dette pour trop perçus.
- Dossiers pour percevoir les APL
- Demande de logement social
- Renouvellement titre de séjour

3. L'INSTRUCTEUR DE LOCOMOTION

L'instructeur de locomotion assure l'accompagnement des personnes déficientes visuelles pour une sécurité et une autonomie de leurs déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur et dans les transports en commun. Il est intervenu de janvier 2024 jusqu'à septembre 2024.

L'instructeur de locomotion intervient sur demande des stagiaires. L'équipe d'accompagnement peut conseiller aux stagiaires de solliciter l'instructeur de locomotion mais la demande auprès de l'instructeur doit émaner du stagiaire.

En 2024, l'instructeur de locomotion a effectué **121,5 heures d'accompagnement réparties sur 23 stagiaires.**

Mois	Heures réalisées
Janvier 2024	26
Février 2024	14
Mars 2024	19
Avril 2024	17,5
Mai 2024	7,5
Juin 2024	9,5
Juillet 2024	12
Août 2024	2
Septembre 2024	14
TOTAL	121,5

Plusieurs types de demandes d'aide à la locomotion se dégagent :

- Une évaluation en locomotion pour les stagiaires dont un besoin a été identifié lors de l'entretien de pré admission avec le pôle accompagnement.
- Un travail de repérage au sein de l'établissement, des commerces alentours, transports en commun
- Un travail de repérage plus ponctuel, notamment pour les lieux de stage
- Préconisation d'aides techniques

3.2/ L'instructrice pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles

L'instructrice pour l'autonomie assure l'accompagnement des personnes déficientes visuelles pour une sécurité et une autonomie de leurs déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur et dans les transports en commun et la réalisation des actes de la vie quotidienne.

L'instructrice pour l'autonomie intervient sur demande des stagiaires. L'équipe d'accompagnement peut conseiller aux stagiaires de solliciter l'instructeur de locomotion mais la demande auprès de l'instructeur doit émaner du stagiaire.

L'instructrice pour l'autonomie est présente depuis octobre 2024 à raison de 2 jours par semaine. Elle réalise des séances individuelles de 1h à 4 heures en fonction des besoins des stagiaires.

D'octobre 2024 à février 2025 (5 mois), l'instructrice pour l'autonomie a effectué **264 heures d'accompagnement réparties sur 18 stagiaires dont 6 en kiné, 6 en CRCD (prépa principalement) et 6 en DEV (prépa principalement)**

MOIS	Heures réalisées
Octobre 2024	78.25
Novembre 2024	43.25
Décembre 2024	17
Janvier 2025	65.5
Février 2025	60
TOTAL	264

Objectifs possibles ou éléments abordés :

- Entretien et évaluation en autonomie (locomotion et AVJ)
- Déplacement intérieur (au sein de l'établissement, ou des lieux de stage ou magasin ou gare)
- Déplacement extérieur (connaissance de l'environnement urbain)
- Mise en place ou amélioration d'une technique de canne
- Sécurisation des traversées
- Développement de la vision fonctionnelle
- Développement des capacités de représentation mentale et spatiale
- Sécurisation dans l'utilisation des transports en commun

- Sécurisation de trajet fonctionnel et prise de repère (commerce ou stage)
- Travail de déplacement de nuit
- Adaptation du poste de travail
- Accompagnement au choix d'aide technique ou matériel adapté (canne, téléphone)
- Gestion des soins personnel (hygiène, santé, vêtement, laverie, maquillage)
- Gestion de la tenue à table
- Sécurisation en cuisine
- Reconnaissance et gestion de l'argent et différent mode de paiement
- Gestion du téléphone portable

4. LE MÉDECIN CONSEIL

Le poste de Médecin Conseil au sein de l’ESRP a été pourvu en 2023 après plusieurs années de carence. Il est présent un mardi par mois. Son rôle principal est de faire en sorte que les stagiaires bénéficient de l’accès aux soins qu’ils ou elles nécessitent.

Durant l’année 2024, voici ce qu’a pu mettre en place le médecin conseil :

- Mise à jour du Guide de Santé Guinot, accessible sur l’intranet, donnant aux stagiaires toutes les informations leur permettant d’accéder aux soins lors de leur formation à Guinot.
- Renouvellement du partenariat avec l’Hôpital de Bicêtre.
- Mise en place d’un atelier sur l’activité sportive, renouvelé pour l’année 2025

Le médecin conseil a reçu en entretien individuels **20 stagiaires en 2024**.

5. LA CHARGÉE D'INSERTION

L'ensemble des stagiaires des formations tertiaires bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de leur formation, assuré par la chargée d'insertion. La chargée d’insertion accompagne les stagiaires à la recherche de stage, au démarchage puis aux candidatures.

Durant l’année 2024, la chargée d’insertion a reçu 11 stagiaires.

6. L'ORTHOPTISTE

L’orthoptiste a débuté son activité à l’ESRP le 28 novembre 2023. Présence mensuelle le vendredi toute la journée de janvier à juillet 2024 puis à partir de septembre 2024 venue les jeudis après-midi.

- **33 bilans orthoptiques réalisés**
- **15 champs visuels effectués**

Stagiaires reçus	Formation Kiné	Formation Tertiaire
33	15	18

IV. COMPTE ADMINISTRATIF 2024

A) ACTIVITE

1. Activité de l'Etablissement ou du Service (hors services mandataires à la protection des majeurs et services délégués aux prestations familiales)

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique au BP N (*)	Nombre prévisionnel	Nombre réalisé N	Taux d'occupation réalisé	Ecart prévu / réalisé	
					Nombre	%
Activité réalisée	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)/(1)	(5) = (3)-(2)	(6) = (5)/(2)
Externat					0	
Semi Internat	12 600	11 340	6 485	51,47%	-4 855	-42,81%
Internat	21 528	19 366	18 507	85,97%	-859	-4,44%
Nbr séances					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
TOTAL en journées	34 128	30 706	24 992	73,23%	-5 714	-18,61%

D'après ce récapitulatif, l'activité demandée est bien supérieure à celle réalisée.

Dans le Budget Prévisionnel, il nous est demandé un taux de remplissage de 90 % par rapport à l'activité théorique (nombre de jours d'ouverture x nombre de places agréées). Nous avons atteint un taux de 51,47 % pour l'externat et 85,97 % pour l'internat.

B) LES CHARGES

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE			
Libellés	Budget Exécutoire 2024	Réalisé 31/12/2024	Ecart réalisé - Budget exécutoire 2024
ACHATS			
Achats non stockés de matières et fournitures (606)	153 703,22 €	218 250,96 €	64 547,74 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
Transports de biens, d'usagers et collectifs du personnel (624)	0,00 €	40,00 €	40,00 €
Transports divers (6248)	830,00 €	333,94 €	-496,06 €
Déplacements, missions et réceptions (625)	2 631,00 €	6 597,75 €	3 966,75 €
Frais postaux et frais de télécommunications (626)	13 019,00 €	13 736,11 €	717,11 €
Divers - Remboursements de frais et autres (6287-6288)	2 656,00 €	6 122,29 €	3 466,29 €
TOTAL GROUPE I	172 839,22 €	245 081,05 €	72 241,83 €

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL			
Libellés	Budget Exécutoire 2024	Réalisé 31/12/2024	Ecart réalisé - Budget exécutoire 2024
PERSONNEL			
Personnel extérieur à l'établissement (621)	88 911,24 €	85 701,00 €	-3 210,24 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (622)	180 000,00 €	155 448,64 €	-24 551,36 €
Impôts, taxes et versements assimilés (Administrations) (631)	126 991,00 €	116 707,94 €	-10 283,06 €
Impôts, taxes et versements assimilés (Aut. organismes) (633)	45 258,00 €	30 458,91 €	-14 799,09 €
Rémunérations du personnel médical (641)	1 453 896,00 €	1 307 378,48 €	-146 517,52 €
Charges de sécurité sociale et de prévoyance (645)	686 705,00 €	540 165,96 €	-146 539,04 €
Autres charges sociales (647)	24 551,00 €	21 248,28 €	-3 302,72 €
Autres charges de personnel (648)	15 400,00 €	13 088,04 €	-2 311,96 €
TOTAL GROUPE II	2 621 712,24 €	2 270 197,25 €	-351 514,99 €

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE			
Libellés	Budget Exécutoire 2024	Réalisé 31/12/2024	Ecart réalise - Budget exécutoire 2024
CHARGES DE GESTION COURANTE			
Locations (613)	29 689,39 €	29 487,53 €	-201,86 €
Locations mobilières (6135)	48 020,97 €	42 546,47 €	-5 474,50 €
Entretien et réparations immobilières (6152)	122 663,36 €	139 478,48 €	16 815,12 €
Entretien et réparations mobilières (6155)	4 455,79 €	12 872,40 €	8 416,61 €
Prime d'assurances(616)	27 025,65 €	64 440,31 €	37 414,66 €
Maintenance (6156)	25 412,08 €	19 771,33 €	-5 640,75 €
Divers (618)	16 368,76 €	15 758,76 €	-610,00 €
Information, publications, relations publiques (623)	1 467,63 €	563,24 €	-904,39 €
Services bancaires et assimilés (627)	1 348,00 €	2 143,99 €	795,99 €
Autres impôts et taxes et versements assimilés (Admin) (635)	36 831,00 €	36 788,42 €	-42,58 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Redevances pour concessions, brevet, licences (651)	1 500,00 €	1 348,70 €	-151,30 €
Charges diverses de gestion courante (658)	342,23 €	18,05 €	-324,18 €
CHARGES FINANCIERES			
Charges financières (66)	1 866,58 €	1 866,58 €	0,00 €
CHARGES FINANCIERES			
Charges excetionnelles sur opérations de gestion (671)	2 781,86 €	19 375,10 €	16 593,24 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS			
Dotations aux amort. immobilisations incorp. Et corp. (6811)	277 000,00 €	276 203,87 €	-796,13 €
Dotations aux amort. Charges d'exploitation (6812)	1 370,00 €	1 370,00 €	0,00 €
Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics ESSMS (68921)	0,00 €	227 689,00 €	227 689,00 €
Engagements à réaliser sur subvention d'exploitation (6894)	0,00 €	27 736,67 €	27 736,67 €
TOTAL GROUPE III	598 143,30 €	919 458,90 €	321 315,60 €

Le total des charges 2024 de l'ESRP s'élève à 3 434 737 € pour 3 392 695 € de budget alloué, soit un dépassement de 42043 € (ce qui représente 1,22 %).

- GI : Le groupe I (charges d'exploitation courante) fait apparaître une évolution de 72 241€ par rapport au Budget alloué. La hausse généralisée des prix des fournitures consommables et l'annulation du bouclier tarifaire sont les principaux facteurs déclencheurs.

Le total du dépassement des coûts matières non stockées : 64 547 €.

- GII : Avec 2 270 197 €, les frais de personnel représentent 66,10 % du montant total des charges. Ce poste budgétaire est donc en diminution par rapport au budget exécutoire de 351 515 €. Nous rencontrons un problème pour trouver 2 formateurs coordinateurs pour la formation Kiné. Les exigences imposées par l'ARS en matière d'embauche complexifient fortement la recherche de candidats. De nombreux kinés, pourtant qualifiés, se trouvent exclus du processus faute de remplir les critères (cadre de santé ou master 2).

Le poste de responsable des services généraux est également resté vacant en 2024. Nous venons d'en embaucher un qui pris son poste le 1^{er} avril 2025.

- GIII : Le groupe III (Dépenses afférentes à la structure) est largement supérieur à l'exécutoire de 321 316 €.

Le poste de maintenance sur les divers logiciels utilisé a augmenté de 37 415 € par rapport au budget exécutoire.

L'acquisition d'un logiciel dédié au suivi des usagers, qui n'était pas prévu initialement, s'est avéré nécessaire pour répondre aux exigences réglementaires et organisationnelles. Toutefois, au-delà du coût d'achat, c'est principalement le coût de maintenance annuelle qui représente une charge financière.

L'obligation de déployer Microsoft 365 pour l'ensemble des équipes représente également un coût supplémentaire.

A cela s'ajoute le report en fonds dédiés pour les investissements prévus de 227 689 € consenti par l'ARS sur la décision rendue en fin 2024.

C) LES PRODUITS

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION			
Libellés	Budget Exécutoire 2024	Réalisé 31/12/2024	Ecart réalise - Budget exécutoire 2024
Produits à la charge de l'assurance maladie (autres que c/731224 et c/7312132)	3 212 200,18 €	2 781 018,16 €	-431 182,02 €
TOTAL GROUPE I	3 212 200,18 €	2 781 018,16 €	-431 182,02 €

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION			
Libellés	Budget Exécutoire 2024	Réalisé 31/12/2024	Ecart réalise - Budget exécutoire 2024
Produits autres (70)	35 000,00 €	45 124,34 €	10 124,34 €
Subventions d'exploitation et participations (74)	0,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	0,00 €	54,64 €	54,64 €
TOTAL GROUPE II	35 000,00 €	98 178,98 €	63 178,98 €

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES			
Libellés	Budget Exécutoire 2024	Réalisé 31/12/2024	Ecart réalise - Budget exécutoire 2024
Produits financiers (76)	1 100,00 €	702,51 €	-397,49 €
Produits de cessions d'éléments d'actifs (775)	0,00 €	150,00 €	150,00 €
Reprise sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations (78742)	67 505,85 €	71 262,37 €	3 756,52 €
Transfert de charges (79)	23 510,05 €	9 755,27 €	-13 754,78 €
TOTAL GROUPE III	92 115,90 €	81 870,15 €	-10 245,75 €

Avec la reprise de l'excédent d'exploitation de 53 378,68 € (une partie de l'affectation du résultat de l'exercice 2020), le total des produits se monte à 3 014 445,97 € dont :

- GI : 2 781 018,16 € de produits de la tarification avec une activité réalisée de 6 485 journées en externat et 18 507 en internat. Le budget exécutoire avait fixé le niveau de ces produits à 3 212 200,18 € avec 11 340 en externat et 19 366 en internat. La baisse est de 431 182,02 €.

Cette baisse des produits de la tarification est constatée, principalement en raison d'une sous-activité liée au non-remplissage du secteur tertiaire. Cette situation impacte directement les recettes attendues pour l'année 2024. Des ajustements ont été prévus pour les formations concernées afin de limiter les effets financiers de cette sous-activité. Pour plus de détails, se référer à la note de la Directrice à ce sujet.

- GII : En augmentation de 63 178,98 €. Cela correspond à une hausse par rapport au budget de 10 124,34€ sur les produits des repas facturés mais aussi la subvention d'exploitation reçue pour 53 000 € (non prise en compte au budget).
- GIII : En diminution de 10 246 € par rapport à l'exécutoire. Cette variation correspond aux transferts de charges sur rémunérations (remboursements de la prévoyance des maintiens de salaires).

Au final, le résultat de l'exercice 2024 se traduit par un déficit de 473 700 €

- Total des recettes d'exploitation :
3 014 446 €
- Total des dépenses d'exploitation
3 434 737 €
- Résultat déficitaire de – 420 291€

(Résultat administratif)	-420 291,23	-420 291,23
--------------------------	-------------	-------------

Synthèse explicative:

Dans un contexte économique et médico-social en constante évolution, l'ESRP Paul et Liliane Guinot a poursuivi ses missions avec engagement, tout en s'inscrivant dans une dynamique renforcée de qualité et d'accompagnement individualisé des stagiaires et étudiants.

Le déficit constaté sur l'exercice 2024 est en grande partie lié à la baisse de l'activité réalisée dans les formations tertiaires. Nous sommes pleinement conscients que le taux de remplissage des formations tertiaires constitue un sujet sensible depuis plusieurs années, non seulement au sein de notre établissement, mais de manière générale dans l'ensemble du secteur ESRP.

Conscients de ces enjeux structurels, nous avons engagé une profonde transformation de notre offre de formation, notamment par la création d'une nouvelle filière « praticien en massage bien-être » dès la rentrée 2025. Par ailleurs, dans une dynamique similaire de développement, nous projetons l'ouverture, à l'horizon 2026, d'une troisième année de formation pour nos stagiaires développeurs web, avec la création du parcours "Concepteur Développeur d'Application".

Ces évolutions stratégiques visent à répondre aux besoins émergents du marché du travail, à diversifier les parcours d'insertion professionnelle, et à renforcer l'attractivité de notre établissement.

En parallèle, l'établissement a maintenu une gestion rigoureuse de ses charges de fonctionnement, tout en posant les fondements d'un pilotage de la qualité durable, fondé sur l'écoute, l'innovation pédagogique et le développement des compétences.

Afin d'accompagner cette dynamique de redressement et de modernisation, et dans l'intérêt de la continuité du service aux personnes déficientes visuelles, nous sollicitons la bienveillance et l'accompagnement de notre autorité de tarification pour qu'elle accepte la reprise de ce déficit exceptionnel.

La direction générale

V. CADRES NORMALISÉS

Cadre Réglementaire Excel (CA-2023)

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service :	940721103	ESRP Paul et Liliane GUINOT				
Adresse :	24-26 Boulevard Chastenet de Géry 94800 Villejuif					
Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :	SIGNABOUT SIMONNET Laure					
Date de la dernière habilitation :		Département : 94 - Val-de-Marne				
Organisme gestionnaire :	Association Paul GUINOT					
Téléphone / FAX / Email :	0146780100	0146785035 lsimonnet@guinot.asso.fr				
Catégorie d'établissement ou de service :	249 - Centre de rééducation professionn	Elements du Budget exécutoire				
Autorité en charge de la tarification :	ARS	Nb d'ETP prévus au BE 33,91				
Convention collective majoritaire de travail :	CCNT 1951	Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)				
Capacité autorisée :	125	Exédent incorporé N-2 53 378,68				
Capacité installée :	98					
Amplitude d'ouverture de l'ESMS sur l'année (en jours) <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">BE</td> <td style="width: 50%;">CA</td> </tr> <tr> <td>Prévue : 312</td> <td>Réalisée : 312</td> </tr> </table>			BE	CA	Prévue : 312	Réalisée : 312
BE	CA					
Prévue : 312	Réalisée : 312					

Il s'agit d'inscrire le nombre de jours d'ouverture de l'établissement ou du service
Attendu : un entier inférieur à 366 jours

Activité de l'Etablissement ou du Service

1. Activité de l'Etablissement ou du Service (hors services mandataires à la protection des majeurs et services délégués aux prestations familiales)

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique au BP N (*)	Nombre prévisionnel	Nombre réalisé N	Taux d'occupation réalisé	Ecart prévu / réalisé	
					Nombre	%
Activité réalisée	(1)	(2)	(3)	(4) =(3)/(1)	(5) = (3)-(2)	(6) = (5)/(2)
Externat					0	
Semi Internat	12 600	11 340	6 485	51,47%	-4 855	-42,81%
Internat	21 528	19 366	18 507	85,97%	-859	-4,44%
Nbr séances					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
TOTAL en journées	34 128	30 706	24 992	73,23%	-5 714	-18,61%

(*) : Capacité financée x amplitude d'ouverture par mode d'accueil

Accueil des plus de 20 ans au titre de l'art. L242-4

2 . Accueil des plus de 20 ans au titre de l'art. L242-4 du CASF														
Nombre de journées prévues et réalisées	TOTAL N prévisionnel	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (*)	TOTAL N réalisé	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (*)
			Nbre total	dont titulaires CMU-C						Nbre total	dont titulaires CMU-C			
	(de 1 à 5)	(1)	(2)		(3)	(4)	(5)	(de 6 à 10)	(6)	(7)		(8)	(9)	(10)
Externat	0							0						
Semi Internat	0							0						
Internat	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(*) : Dont doubles orientations et orientations ne précisant pas les catégories d'ESSMS pour adultes handicapés														
Nombre de personnes concernées au cours de l'année N (réel)		Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au titre de l'année N												

Tableau Récapitulatif de l'exécution Budgétaire

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire						
	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT						
Total (1)		757 513,28			757 513,28	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Total (2)	3 392 694,76	3 434 737,20	42 042,44	3 392 694,76	2 961 067,29	-431 627,47
BUDGETS ANNEXES						
Total (3)			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
Reprise de résultats (4)			0,00		53 378,68	53 378,68
Total général (2) + (3) + (4)	3 392 694,76	3 434 737,20	42 042,44	3 392 694,76	3 014 445,97	-378 248,79

Plan de Financement:

Opération d'investissement réalisées dans l'année

4.1. Plan de financement: opérations d'investissement réalisées dans l'année				
	Autorisé dans le cadre du plan de financement		Réalisé en N	
	Coût	Date de réalisation	Coût	Date de réalisation
Nature de l'opération :				
Logiciel Gestion des usagers			4 080,00	16/01/2024
Microsoft 365			20 321,59	26/09/2024
Logiciel RH			1 194,00	14/06/2024
Travaux Etages 4 à 6			44 307,89	02/01/2024
Travaux Dojo			10 027,44	02/01/2024
Aménagement Salle de repos			1 399,96	27/02/2024
Travaux Luminaires			4 811,40	21/09/2024
Bloc Gaz Chaudière			2 926,09	22/10/2024
AMO Travaux			98 659,61	30/09/2024
Travaux Etage 3			62 074,10	18/12/2024
Travaux Cafétéria			25 386,00	01/07/2024
Travaux Cuisine Stagiaires			74 548,58	03/07/2024
TOTAL			349 736,66	
Cliquer sur la croix pour ajouter des lignes				
Plan de financement (tranche annuelle réalisée)				
	Autofinancement	Subvention	Emprunt	Autres (*)
Autorisé dans le cadre du plan				
Réalisé				
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00
(*) Comptes de liaison investissements, cessions d'actifs...				

Section d'investissement:

Emplois

4.2.1 Section d'investissement : Emplois

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réal	Ecart	
						Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161 ESSMS publics / 115321 ESSMS privés	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reprises							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	44 333,00	0,00	44 333,00	71 262,37	26 929,37	60,74%
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Remboursement des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	61 992,74	0,00	61 992,74	62 592,74	600,00	0,97%
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison investissement							
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)							
19	Fonds dédiés ou reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	25 595,59	25 595,59	
21	Immobilisations corporelles	201 800,00	0,00	201 800,00	324 141,07	122 341,07	60,62%
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
451	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	0,00	0,00	273 921,51	273 921,51	
TOTAL GENERAL		308 125,74	0,00	308 125,74	757 513,28	449 387,54	145,85%

Onglet de synthèse des EMPLOIS de la section d'investissement
Cet onglet est alimenté automatiquement à partir des onglets "Si tableau emploi.T" à "Si tableau emploi.5".
Aucune saisie à faire dans cet onglet

Section d'Investissement: Ressources

4.2.2 Section d'investissement : Ressources

Budget initial

Crédits complémentaires ou virements

Total

Réel

Ecart

Montant

%

(1)

(2)

(3) = (1)+(2)

(4)

(5) = (4)-(3)

(6) = (5)/(3)

Augmentation des fonds propres

10

Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

1161 ESSMS publics / 115321 ESSMS privés

Amortissements comptables excédentaires différés

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

13

Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelable

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Dotations aux provisions

14

Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

15

Provisions pour risques et charges

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Augmentation des dettes financières

16

Emprunts et dettes assimilées

0,00

0,00

0,00

2 435,00

2 435,00

17

Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Compte de liaison

18

Comptes de liaison investissements (1)

0,00

0,00

0,00

144 388,84

144 388,84

Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)

19

Fonds dédiés ou reportés

0,00

0,00

0,00

255 425,67

255 425,67

Immobilisations (sorties)

20

Immobilisations incorporelles

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

21

Immobilisations corporelles

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

22

Immobilisations mises en concession (1)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

23

Immobilisations en cours

0,00

0,00

0,00

77 689,90

77 689,90

26

Participations et créances rattachées à des participations

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

27

Autres immobilisations financières

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Autres

28

Amortissements des immobilisations (dotations)

277 000,00

0,00

277 000,00

276 203,87

-796,13

-0,29%

29

Dépréciation des immobilisations (dotations)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

39

Dépréciation de stocks et en-cours

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

481

Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)

0,00

0,00

0,00

1 370,00

1 370,00

49

Dépréciation des comptes de tiers (dotations)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

59

Dépréciation des comptes financiers (dotations)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)

31125,74

0,00

31125,74

0,00

-31125,74

-100,00%

Amortissements comptables excédentaires différés (2)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Déficit d'investissement

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

TOTAL GENERAL

308 125,74

0,00

308 125,74

757 513,28

449 387,54

145,85%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

(2) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

Onglet de synthèse des RESSOURCES de la section d'investissement

Cet onglet est alimenté automatiquement à partir des onglets "SI tableau ressources.1" à "SI tableau ressources.5".

Aucune saisie à faire dans cet onglet

Section d'Investissement: tableau des emplois

4.2.1.1. Section d'investissement : tableau des emplois								
	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
							Montant	%
Réduction des fonds propres ou repris sur apports								
101	Capital (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
102	Fonds propres sans droit de reprise (ESSMS privés) / Apports (ESSMS publics)		0,00			0,00	0,00	
103	Fonds propres avec droit de reprise (ESSMS privés) / Plan de relance FCTVA (ESSMS publics(1))		0,00			0,00	0,00	
104	Primes liées au capital social (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
105	Ecart de réévaluation (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
106	Réserves (2)		0,00			0,00	0,00	
107	Ecart d'équivalence (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
108	Dotations consommables (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
109	Actionnaires : capital souscrit - non appelé (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
10	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1161 publics / 115321 privés	Amortissements comptables excédentaires différés		0,00			0,00	0,00	
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subventions d'équipement transférables		0,00			0,00	0,00	
138	Autres subventions d'investissement (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		0,00			0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Section d'Investissement: tableau des emplois (suite)

Reprises								
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt			0,00		0,00	0,00	
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	44 333,00		44 333,00	71 262,37	71 262,37	26 929,37	60,74%
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
145	Amortissements dérogatoires			0,00		0,00	0,00	
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées			0,00		0,00	0,00	
1483	dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
14861	dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
14862	dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
14	TOTAL	44 333,00	0,00	44 333,00	71 262,37	0,00	71 262,37	60,74%
151	Provisions pour risques			0,00		0,00	0,00	
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)			0,00		0,00	0,00	
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)			0,00		0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00		0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges			0,00		0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Budgets annexes annexes et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement
(2) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics et c/106855, c/106856 et c/106857 pour les ESSMS

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
Remboursements des dettes financières		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
161	Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
162	Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
163	Autres emprunts obligataires (ESSMS privés)/ Emprunts obligataires (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	61 992,74		61 992,74	61 992,74		61 992,74	0,00	0,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus			0,00	600,00		600,00	600,00	
166	Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés)/ Refinancement de la dette (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			0,00			0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations			0,00			0,00	0,00	
16	TOTAL	61 992,74	0,00	61 992,74	62 592,74	0,00	62 592,74	600,00	0,97%
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)									
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)			0,00			0,00	0,00	
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)			0,00			0,00	0,00	
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation			0,00			0,00	0,00	
17	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Section d'Investissement: tableau des emplois (suite)

Comptes de liaison (en emplois) (1)								
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00
18	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)								
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations			0,00			0,00	0,00
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			0,00			0,00	0,00
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation			0,00			0,00	0,00
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			0,00			0,00	0,00
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			0,00			0,00	0,00
19	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé								
201	Frais d'établissement			0,00			0,00	0,00
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion			0,00			0,00	0,00
204	Contribution aux investissements communs des GHT			0,00			0,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			0,00	25 595,59		25 595,59	25 595,59
208	Autres immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	25 595,59	0,00	25 595,59	25 595,59

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (suite)		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
211	Terrains			0,00			0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
213	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
214	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
215	Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
216	Collections, œuvres d'art			0,00			0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	201 800,00		201 800,00	324 141,07		324 141,07	122 341,07	60,62%
2182	Matériel de transport			0,00			0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			0,00			0,00	0,00	
2184	Mobilier			0,00			0,00	0,00	
2185	Cheptel			0,00			0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
21	TOTAL	201 800,00	0,00	201 800,00	324 141,07	0,00	324 141,07	122 341,07	60,62%
221	Terrains (1)			0,00			0,00	0,00	
222	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure (1)			0,00			0,00	0,00	
223	Constructions sur sol propre (1)			0,00			0,00	0,00	
224	Constructions sur sol d'autrui (1)			0,00			0,00	0,00	
225	Installations techniques, matériel et outillage technique (1)			0,00			0,00	0,00	
226	Collections, œuvres d'art (1)			0,00			0,00	0,00	
22	TOTAL (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2312	Terrains, agencements et aménagements de terrains			0,00			0,00	0,00	
2313	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2315	Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours			0,00			0,00	0,00	
235	Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)			0,00			0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

Section d'Investissement: tableau des emplois (suite)

4.2.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
Remboursements des dettes financières		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
26	Participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)			0,00			0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)			0,00			0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)			0,00			0,00	0,00	
274	Prêts			0,00			0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés			0,00			0,00	0,00	
2761	Créances diverses			0,00			0,00	0,00	
2768	Intérêts courus			0,00			0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Amortissements des immobilisations (reprises)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
2811	Amortissements des terrains de gisement			0,00			0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
282	Amortissements des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
28	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
Dépréciation des immobilisations (reprises)		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation des stocks et en-cours			0,00			0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			0,00			0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)			0,00			0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	0,00	0,00			273 921,51	273 921,51	
TOTAL GENERAL		308 125,74	0,00	308 125,74	483 591,77	0,00	757 513,28	449 387,54	145,85%

Section d'investissement: Tableau de ressources

4.2.2.1. Section d'investissement : tableau des ressources

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des fonds propres									
101	Capital (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
102	Fonds propres sans droit de reprise (ESSMS privés) / Apports (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
103	Fonds propres avec droit de reprise (ESSMS privés / Plan de relance FCTVA (ESSMS publics ⁽¹⁾))			0,00			0,00	0,00	
104	Primes liées au capital social (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
105	Ecart de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
106	Réserves ⁽²⁾			0,00			0,00	0,00	
107	Ecart d'équivalence (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
108	Dotations consommables (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
109	Actionnaires : capital souscrit - non appelé (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
10	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
1161	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'investissement transférables			0,00			0,00	0,00	
138	Autres subventions d'investissement (établissements privés)			0,00			0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			0,00			0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Provisions									
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt			0,00			0,00	0,00	
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			0,00			0,00	0,00	
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)			0,00			0,00	0,00	
145	Amortissements dérogatoires			0,00			0,00	0,00	
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées			0,00			0,00	0,00	
1483	dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
14861	dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (êts privés)			0,00			0,00	0,00	
14862	dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (êts privés)			0,00			0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques			0,00			0,00	0,00	
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00			0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges			0,00			0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Budgets annexes annexes et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement
(2) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics et c/106855, c/106856 et c/106857 pour les ESSMS privés)

Section d'investissement: Tableau de ressources - suite

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des dettes financières									
161	Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
162	Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
163	Autres emprunts obligataires (ESSMS privés)/ Emprunts obligataires (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit			0,00			0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus			0,00	2 435,00		2 435,00	2 435,00	
166	Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés)/ Refinancement de la dette (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			0,00			0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations			0,00			0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	2 435,00	0,00	2 435,00	2 435,00	
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)									
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)			0,00			0,00	0,00	
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)			0,00			0,00	0,00	
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation			0,00			0,00	0,00	
17	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes de liaison (en ressources) (1)									
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ESSMS privés)			0,00	144 388,84		144 388,84	144 388,84	
18	TOTAL	0,00	0,00	0,00	144 388,84	0,00	144 388,84	144 388,84	

Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)									
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations			0,00			0,00	0,00	
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			0,00	227 689,00		227 689,00	227 689,00	
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation			0,00	27 736,67		27 736,67	27 736,67	
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			0,00			0,00	0,00	
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			0,00			0,00	0,00	
19	TOTAL	0,00	0,00	0,00	255 425,67	0,00	255 425,67	255 425,67	
Immobilisations (sorties)									
201	Frais d'établissement			0,00			0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion			0,00			0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT			0,00			0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			0,00			0,00	0,00	
208	Autres immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

Section d'investissement: tableau des ressources - suite

4.2.2.3. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
Immobilisations (sorties) - suite		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
211	Terrains			0,00			0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
213	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
214	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
215	Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
216	Collections, œuvres d'art			0,00			0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers			0,00			0,00	0,00	
2182	Matériel de transport			0,00			0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			0,00			0,00	0,00	
2184	Mobilier			0,00			0,00	0,00	
2185	Cheptel			0,00			0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
21	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
221	Terrains (1)			0,00			0,00	0,00	
222	Agencements et aménagements de terrains, plantations à demeure (1)			0,00			0,00	0,00	
223	Constructions sur sol propre (1)			0,00			0,00	0,00	
224	Constructions sur sol d'autrui (1)			0,00			0,00	0,00	
225	Installations techniques, matériel et outillage technique (1)			0,00			0,00	0,00	
226	Collections, œuvres d'art (1)			0,00			0,00	0,00	
22	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2.4. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
Immobilisations (sorties) - suite		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
2312	Terrains, agencements et aménagements de terrains			0,00			0,00	0,00	
2313	Constructions sur sol propre			0,00	77 689,90		77 689,90	77 689,90	
2314	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2315	Installations techniques, matériel et outillage			0,00			0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours			0,00			0,00	0,00	
235	Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)			0,00			0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	77 689,90	0,00	77 689,90	77 689,90	
26	Participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)			0,00			0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)			0,00			0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)			0,00			0,00	0,00	
274	Prêts			0,00			0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés			0,00			0,00	0,00	
2761	Créances diverses			0,00			0,00	0,00	
2768	Intérêts courus			0,00			0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

Section d'investissement: tableau des emplois (suite et fin)

4.2.2.5. Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Amortissements des immobilisations (dotations)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles			0,00	3 941,61		3 941,61	3 941,61	
2811	Amortissements des terrains de gisement			0,00			0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et des aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre	277 000,00		277 000,00	187 855,52		187 855,52	-89 144,48	-32,18%
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage technique			0,00	3 510,03		3 510,03	3 510,03	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles			0,00	80 896,71		80 896,71	80 896,71	
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
28	TOTAL	277 000,00	0,00	277 000,00	276 203,87	0,00	276 203,87	-796,13	-0,29%
Dépréciation des immobilisations (dotations)									
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours			0,00			0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			0,00	1 370,00		1 370,00	1 370,00	
49	Dépréciations des comptes de tiers (dotations)			0,00			0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			0,00			0,00	0,00	
001	Résultats d'investissement reporté (excédent)	31 125,74		31 125,74			0,00	-31 125,74	-100,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement (1)	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		308 125,74	0,00	308 125,74	757 513,28	0,00	757 513,28	449 387,54	145,85%

(1) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

Tableau des amortissements

4.3.1 Tableau des amortissements

		Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre N
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801	Frais d'établissement				0,00
2803	Frais d'études, de recherche et de développement, et frais d'insertion				0,00
2804	Contribution aux investissements communs des GHT				0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	31 767,90	3 941,61		35 709,51
2808	Autres immobilisations incorporelles				0,00
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811	Amortissement des terrains de gisement				0,00
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				0,00
2813	Constructions sur sol propre	1 715 626,66	187 855,52		1 903 482,18
2814	Constructions sur sol d'autrui				0,00
2815	Installations, matériel et outillage technique	24 559,97	3 510,03		28 070,00
2818	Autres immobilisations corporelles	273 234,24	80 896,71		354 130,95
	dont : Matériel de transport	4 859,48	4 833,00		9 692,48
	Matériel de bureau	28 984,02	17 640,58		46 624,60
	Matériel informatique				0,00
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation				0,00
TOTAL GENERAL		2 045 188,77	276 203,87	0,00	2 321 392,64

Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

4.3.2 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation					
		Montant au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre N
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation					
106856 privés 10686 publics	Réserve de compensation des déficits d'exploitation	309 283,04			309 283,04
106857 privés 10687 publics	Réserve de compensation des charges d'amortissement				0,00
Provisions réglementées					
141	Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		0,00	0,00	0,00
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	1 028 783,84		71 262,37	957 521,47
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				0,00
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)				0,00
145	Amortissements dérogatoires		0,00	0,00	0,00
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)				0,00
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)				0,00
148	Autres provisions réglementées	125 247,86			125 247,86
1483	dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				0,00
14861	dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)		0,00	0,00	0,00
14862	dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)	125 247,86	0,00	0,00	125 247,86
Provisions					
151	Provisions pour risques		0,00		0,00
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)				0,00
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)				0,00
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				0,00
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)				0,00
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)				0,00
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				0,00
158	Autres provisions pour charges				0,00
Dépréciations					
29	Dépréciation des immobilisations		0,00		0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours				0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers				0,00
59	Dépréciation des comptes financiers				0,00
Fonds dédiés ou reportés (établissements privés uniquement)					
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations				0,00
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	0,00	227 689,00		227 689,00
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	0,00	27 736,67	0,00	27 736,67
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		0,00	0,00	0,00
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				0,00
TOTAL GENERAL		1 463 314,74	255 425,67	71 262,37	1 647 478,04

Tableau des emprunts en cours (établissement et services sociaux et médico-sociaux-privés)

4.3.3.1 Tableau des emprunts en cours (établissements et services sociaux et médico-sociaux - privés)

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice		Remboursement du capital de l'année N	Montant des intérêts de l'année N
					Capital	Intérêt		
Caisse d'Epargne	01/10/2016	10,0	1,25	600 000,00	115 684,40	1 391,02	61 992,74	1 866,58
TOTAL				600 000,00	115 684,40	1 391,02	61 992,74	1 866,58

Information générale sur l'état de la dette financière - ESSMS Public

4.3.3.2.1. Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ESSMS publics

N° Compte	Dette en fin d'exercice N-1 (1)	Exercice N		
		Nouveaux emprunts (2)	Remboursements en capital (3)	Dette en fin d'exercice N (4)
C/163 Emprunts obligataires				0,00
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit				0,00
<i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>				0,00
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>				0,00
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>				0,00
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0,00
<i>C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé</i>				0,00
<i>C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i>				0,00
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*)				0,00
<i>C/1681 Autres emprunts</i>				0,00
<i>C/1687 Autres dettes</i>				0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

(1): Balance de sortie N-1

(2): Masses débitrices de N

* ICNE : intérêts courus non échus

(3): Masses créditrices de N

(4): Balance de sortie N

Information générale sur l'état de la dette financière - ESSMS Public (suite)

Récapitulatif par prêteur		
	Prêteur	Encours au 31/12/N

Profil d'extinction de la dette financière existant au 31 décembre N		
Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû
N		
N+1		
N+2		
N+3		
N+4		
N+5		
N...		

** Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (1/2) - ESSMS Public

4.3.3.2.2. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (1/2) - ESSMS publics																		
CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT															NIVEAU DE RISQUE			
Numéro de contrat	Établissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux d'intérêt	Formule de calcul de taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux sectoriel	Devise	Modalité de remboursement de capital	Périodicité de remboursement de capital	Remboursement anticipé (oui / non)	Montant des pénalités de remboursement anticipé	Couverture (oui / non)	Niveau de risque	Si risque > 2A		
																Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul de la phase structurée
			1	2	3	4	5			6	7			8	9	10	11	12
C/163 Emprunts obligataires																		
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit																		
C/ 1641 Emprunts en euros																		
C/ 1643 Emprunts en devises																		
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie																		
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																		
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé																		
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières																		
assimilées																		
C/1681 Autres emprunts																		
C/1687 Autres dettes																		
TOTAL														0,00				

1 : Date à partir de laquelle les fonds sont amortis																			
2 : Montant emprunté à l'origine																			
3 : F : fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)																			
4 : Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)																			
5 : Taux servant de base pour le calcul des intérêts de l'emprunt ; taux à exprimer en pourcentage																			
6 : I : in fine ; P : progressif ; AC : annuités constantes ; D : dégressif ; V : variable																			
7 : A :annuelle ; T : trimestriel ; M : mensuel																			
8 : Si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture																			
9 : Catégorie d'emprunt prévue dans la charte « Gissler »																			
10 : Date de la première échéance payée sur la phase structurée																			
11 : Date de la dernière échéance payée sur la phase structurée																			
12 : Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée																			

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (2/2) - ESSMS Public

4.3.3.2.3. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (2/2) - ESSMS publics

	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N										
	Annuité de l'exercice		Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé		Couverture	Capital restant dû	
	Echéance de l'exercice – capital	Echéance de l'exercice – intérêts					Montant remboursé en N	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N		Au 31/12/N	Au 31/12/N-1
			1	2	3	4	5	6	7		
C/163 Emprunts obligataires											
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit											
C/ 1641 Emprunts en euros											
C/ 1643 Emprunts en devises											
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie											
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières											
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé											
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières											
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées											
C/1681 Autres emprunts											
C/1687 Autres dettes											
TOTAL	0.00	0.00					0.00	0.00		0.00	0.00

- 1 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer : F : fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
- 2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)
- 3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
- 4 : Taux effectif de l'emprunt d'une durée d'un an dont les intérêts sont payés à l'échéance d'un an
- 5 : Montant remboursé en cas de remboursement anticipé partiel
- 6 : Inscrire le montant des pénalités de remboursement anticipé payé en N
- 7 : En cas d'opération de couverture, indiquer le montant couvert

Etat des crédits de trésorerie - ESSMS Publics

4.3.3.2.4. Etat des crédits de trésorerie - ESSMS publics

N° Compte	Numéro de contrat	Date d'autorisation de la ligne	Montant maximum autorisé au 1/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Remboursement du tirage	Intérêts	
						1	
C/519 crédit de trésorerie							
C/5193 lignes de crédit de trésorerie							
C/ 51931 Lignes de crédit de trésorerie							
C/ 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt							

1 : Y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne de trésorerie

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme

4.3.3.2.5. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Typologie de l'encours de dette (*) - ESSMS publics

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(*) Cette annexe retrace le stock de la dette financière au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Détail des opérations de couverture - ESSMS Publics

4.3.3.2.6. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Détail des opérations de couverture - ESSMS publics

(page 1/2)

Emprunts couverts				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/N	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	N° de contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/N	Date début de contrat	Date fin de contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
1		2				3					
Taux fixe (total)											
....											
Taux variable simple (total)											
...											
Taux complexe (total)											
...											
Total	0,00							0,00			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(page 2/2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
	Taux payé				Taux reçu				Niveau de l'option (en taux)	Primes (en taux)	
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice		reçues	payées
1	2	3	4		2	3	4				
Taux fixe (total)											
....											
Taux variable simple (total)											
...											
Taux complexe (total)											
...											
Total				0,00				0,00		0,00	0,00

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : F : fixe; V : variable; C : complexe

3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année - **ESSMS Publics**

[illegible]

1: Durée résiduelle au 31/12/N

2: Taux à la date de refinancement ou de renégociation

3: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

4: Indiquer la formule entière du calcul du taux; si le taux est complexe, indiquer la formule de la phase structurée

5: Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus au titre du contrat initial et refinancé peuvent être différents.

6: AC: amortissement constant, P: progressif, D: dégressif, F: in fine, V: variable.

7: Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé au compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement ou renégociation).

Echéancier flux de trésorerie - ESSMS Publics

4.3.3.2.8. Echéancier flux de trésorerie - ESSMS publics

Catégories d'emprunts	Échéancier						Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- capital							0,00
- intérêts							0,00
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- capital							0,00
- intérêts							0,00
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- capital							0,00
- intérêts							0,00
Emprunts structurés - Hors Charte "Gissler" (6H)							
- capital							0,00
- intérêts							0,00
Total toutes catégories							
- capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Charges de la section d'exploitation

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
ACHATS		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures				0,00			0,00		
602	Achats stockés - autres approvisionnements				0,00			0,00		
603	Variation des stocks				0,00			0,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	191 770,44	153 703,22		153 703,22		218 250,96	64 547,74	42,00%	
607	Achats de marchandises				0,00			0,00		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,00			0,00		
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0,00			0,00		
SERVICES EXTERIEURS										
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical				0,00			0,00		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social				0,00			0,00		
6118	Sous-traitance: autres prestations de service				0,00			0,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS										
6241	Transports de biens	5,94			0,00		40,00	40,00		
6242	Transports d'usagers				0,00			0,00		
6247	Transports collectifs du personnel				0,00			0,00		
6248	Transports divers	3 256,54	830,00		830,00		333,94	-496,06	-59,77%	
625	Déplacements, missions et réceptions	2 733,42	2 631,00		2 631,00		6 597,75	3 966,75	150,77%	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	14 824,78	13 019,00		13 019,00		13 736,11	717,11	5,51%	
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur				0,00			0,00		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur				0,00			0,00		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur				0,00			0,00		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur				0,00			0,00		
6287	Remboursement de frais				0,00			0,00		
6288	Autres prestations	849,02	2 656,00		2 656,00		6 122,29	3 466,29	130,51%	
TOTAL GROUPE I		213 440,14	172 839,22	0,00	172 839,22	0,00	245 081,05	72 241,83	41,80%	0,00

Charges de la section d'exploitation

(suite)

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	Montant	En %
621	Personnel extérieur à l'établissement	86 180,88	88 911,24		88 911,24	85 701,00	-3 210,24	-3,61%		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	138 564,21	180 000,00		180 000,00	155 448,64	-24 551,36	-13,64%		
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	110 065,68	126 991,00		126 991,00	116 707,94	-10 283,06	-8,10%		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	30 533,17	45 258,00		45 258,00	30 458,91	-14 799,09	-32,70%		
641	Rémunération du personnel non médical	1 296 829,04	1 453 896,00		1 453 896,00	1 307 378,48	-146 517,52	-10,08%		
642	Rémunération du personnel médical				0,00		0,00			
643	Rémunération du personnel handicapé				0,00		0,00			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	520 241,96	686 705,00		686 705,00	540 165,96	-146 539,04	-21,34%		
646	Personnes handicapées				0,00		0,00			
647	Autres charges sociales	22 092,64	24 551,00		24 551,00	21 248,28	-3 302,72	-13,45%		
648	Autres charges de personnel	6 109,33	15 400,00		15 400,00	13 088,04	-2 311,96	-15,01%		
TOTAL GROUPE II		2 210 616,91	2 621 712,24	0,00	2 621 712,24	134 507,28	-2 270 197,25	-351 514,99	-13,41%	0,00
Dont montant des provisionnements pour congés à payer sur l'exercice, y compris charges sociales et fiscales afférentes										

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	Montant	En %
612	Redevances de crédit bail				0,00		0,00			
6132	Locations immobilières	29 452,62	29 689,39		29 689,39	29 487,53	-201,86	-0,68%		
6135	Locations mobilières	56 406,19	48 020,97		48 020,97	42 546,47	-5 474,50	-11,40%		
614	Charges locatives et de co-propriété				0,00		0,00			
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	114 319,58	122 663,36		122 663,36	139 478,48	16 815,12	13,71%		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	7 182,98	4 455,79		4 455,79	12 872,40	8 416,61	188,89%		
6156	Maintenance	22 789,50	27 025,65		27 025,65	64 440,31	37 414,66	138,44%		
616	Primes d'assurances	18 576,09	25 412,08		25 412,08	19 771,33	-5 640,75	-22,20%		
617	Etudes et recherches				0,00		0,00			
618	Divers	23 565,48	16 368,76		16 368,76	15 758,76	-610,00	-3,73%		
623	Information, publications, relations publiques	2 113,02	1 467,63		1 467,63	563,24	-904,39	-61,62%		
627	Services bancaires et assimilés	1 665,04	1 348,00		1 348,00	2 143,99	795,99	59,05%		
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	34 998,60	36 831,00		36 831,00	36 788,42	-42,58	-0,12%		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)				0,00		0,00			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	1 324,82	1 500,00		1 500,00	1 348,70	-151,30	-10,09%		
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00		0,00			
654	Pertes sur créances irrécouvrables				0,00		0,00			
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00		0,00			
657	Subventions				0,00		0,00			
658	Charges diverses de gestion courante	1 880,92	342,23		342,23	18,05	-324,18	-94,73%		
CHARGES FINANCIERES										
66	Charges financières	2 636,29	1 866,58		1 866,58	1 866,58	0,00	0,00%		
CHARGES EXCEPTIONNELLES										
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 647,67	2 781,86		2 781,86	19 375,10	16 593,24	596,48%		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)				0,00		0,00			
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				0,00		0,00			
678	Autres charges exceptionnelles	17 442,79			0,00		0,00			

Charges de la section d'exploitation (suite et fin)

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite et fin)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
DOUATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRICIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	256 694,36	277 000,00		277 000,00		276 203,87	-796,13	-0,29%	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	1 370,00	1 370,00		1 370,00		1 370,00	0,00	0,00%	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation				0,00			0,00		
6816	Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00			0,00		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants				0,00			0,00		
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00			0,00		
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00			0,00		
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00			0,00		
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00			0,00		
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00			0,00		
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)				0,00			0,00		
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68748	Autres				0,00			0,00		
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles				0,00			0,00		
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00		227 689,00	227 689,00		
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6894	Engagements à réaliser sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)				0,00		27 736,67	27 736,67		
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)				0,00			0,00		
TOTAL GROUPE III		594 065,95	598 143,30	0,00	598 143,30	0,00	919 458,90	321 315,60	53,72%	0,00

TOTAL DES CHARGES		3 018 123,00	3 392 694,76	0,00	3 392 694,76	134 507,28	3 434 737,20	42 042,44	1,24%	0,00
RESULTAT COMPTABLE (excédent)		0,00	0,00				0,00			0,00
002	Déficit de la section d'exploitation reporté				0,00			0,00		
005	Amortissements comptables excédentaires différés				0,00			0,00		
TOTAL GENERAL		3 018 123,00	3 392 694,76	0,00	3 392 694,76	134 507,28	3 434 737,20	42 042,44	1,24%	0,00

Produits de la section d'exploitation

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	2 684 997,75	3 212 200,18		3 212 200,18	2 781 018,16	-431 182,02	-13,42%	
731224 / 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)				0,00		0,00		
732	Produits à la charge de l'Etat				0,00		0,00		
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)				0,00		0,00		
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF				0,00		0,00		
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)				0,00		0,00		
738	Produits à la charge d'autres financeurs				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE I		2 684 997,75	3 212 200,18	0,00	3 212 200,18	2 781 018,16	-431 182,02	-13,42%	0,00

Produits de la section d'exploitation (suite)

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION									
70	Produits sauf 7082	40 717,05	35 000,00		35 000,00	45 124,34	10 124,34	28,93%	
70821	Forfaits journaliers				0,00		0,00		
70822	Participations prévues au 4 ^e alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles				0,00		0,00		
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00		0,00		
70828	Autres participations forfaitaires des usagers				0,00		0,00		
71	Production stockée				0,00		0,00		
72	Production immobilisée				0,00		0,00		
74	Subventions d'exploitation et participations				0,00	53 000,00	53 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	4,78			0,00	54,64	54,64		
603	Variation des stocks (en recettes)				0,00		0,00		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00		0,00		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00		0,00		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00		0,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical				0,00		0,00		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00		0,00		
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0,00		0,00		
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales				0,00		0,00		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0,00		0,00		
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE II		40 721,83	35 000,00	0,00	35 000,00	98 178,98	63 178,98	180,51%	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation ... (suite et fin)

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES									
		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
76	Produits financiers	3 192,63	1 100,00		1 100,00	702,51	-397,49	-36,14%	
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				0,00		0,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)				0,00		0,00		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	600,00			0,00	150,00	150,00		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				0,00		0,00		
778	Autres produits exceptionnels	3 999,05			0,00		0,00		
AUTRES PRODUITS									
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)				0,00		0,00		
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				0,00		0,00		
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires				0,00		0,00		
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				0,00		0,00		
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	65 845,06	67 505,85		67 505,85	71 262,37	3 756,52	5,56%	
8E+05	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)				0,00		0,00		
8E+05	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)				0,00		0,00		
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles				0,00		0,00		
7891	Utilisations de fonds reportés (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78921	Utilisations de fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78922	Utilisations de fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7894	Utilisations de fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7895	Utilisations de fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7896	Utilisations de fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)				0,00		0,00		
79	Transfert de charges	27 879,43	23 510,05		23 510,05	9 755,27	-13 754,78	-58,51%	
TOTAL GROUPE III		101 516,17	92 115,90	0,00	92 115,90	81 870,15	-10 245,75	-11,12%	0,00

(suite et fin)

DES PRODUITS	2 827 235,75	3 339 316,08	0,00	3 339 316,08	2 961 067,29	-378 248,79	-11,33%	0,00
TAT COMPTABLE (déficit)	190 887,25	53 378,68		473 669,91				0,00
Excédent de la section d'exploitation reporté	14 415,58	53 378,68		53 378,68	53 378,68	0,00	0,00%	
Amortissements comptables excédentaires différés				0,00		0,00		
GENERAL	2 841 651,33	3 392 694,76	0,00	3 392 694,76	3 014 445,97	-378 248,79	-11,15%	0,00

Tableau de répartition des charges

5.2.1. Tableau de répartition des charges

[illegible]

Tableau des effectifs

5.3.1. Tableau des effectifs

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) = (5) - (6)
DIRECTION / ENCADREMENT	5	1	0,50	6	5,50	5,50	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Directeur	1			1	1,00	1,00	0,00
Médecin directeur				0	0,00		0,00
Directeur-adjoint				0	0,00		0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical				0	0,00		0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)				0	0,00		0,00
Chef d'atelier				0	0,00		0,00
Attaché de direction, économiste				0	0,00		0,00
Cadre de santé de la filière infirmière				0	0,00		0,00
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé				0	0,00		0,00
Cadre de service éducatif et social				0	0,00		0,00
Responsable et coordonnateur de secteur				0	0,00	4,50	-4,50
Autres cadres (direction)	4	1	0,50	5	4,50		4,50
Autres cadres (encadrement de proximité)				0	0,00		0,00
ADMINISTRATION / GESTION	4	2	1,50	6	5,50	6,50	-1,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Agent administratif	4	1	0,90	5	4,90	5,90	-1,00
Comptable		1	0,60	1	0,60	0,60	0,00
Autre personnel administratif et de gestion				0	0,00		0,00
SERVICES GENERAUX	3	0	0,00	3	3,00	3,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Agent de service général				0	0,00		0,00
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)				0	0,00		0,00
Ouvrier qualifié	1			1	1,00	1,00	0,00
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)				0	0,00		0,00
Autre personnel services généraux	2			2	2,00	2,00	0,00
RESTAURATION	3	0	0,00	3	3,00	3,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Chef cuisinier	1			1	1,00	1,00	0,00
Cuisinier	1			1	1,00	0,50	0,50
Autre personnel de restauration	1			1	1,00	1,50	-0,50

Tableau des effectifs (suite)

ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	10	10	3,59	20	13,59	13,86	-0,27
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Enseignant (enseignement primaire)				0	0,00		0,00
Enseignant (enseignement secondaire)				0	0,00		0,00
Enseignant (enseignement supérieur)				0	0,00		0,00
Professeur EPS				0	0,00		0,00
Moniteur EPS				0	0,00		0,00
Accompagnant éducatif et social	1			1	1,00		1,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00		0,00
Aide médico-psychologique				0	0,00		0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00		0,00
Animateur social				0	0,00		0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé				0	0,00		0,00
Assistant maternel				0	0,00		0,00
Auxiliaire de vie sociale				0	0,00		0,00
Conseiller en économie sociale et familiale				0	0,00		0,00
Educateur jeunes enfants				0	0,00		0,00
Educateur technique ou spécialisé				0	0,00		0,00
Encadrant éducatif de nuit				0	0,00		0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales				0	0,00		0,00
Moniteur d'atelier				0	0,00		0,00
Moniteur éducateur				0	0,00		0,00
Moniteur enseignement ménager				0	0,00		0,00
Moniteur jardin d'enfants				0	0,00		0,00
Personnel d'aide à domicile				0	0,00		0,00
Psychologue/neuropsychologue		1	0,50	1	0,50	0,50	0,00
Responsable ou encadrant technique d'atelier				0	0,00		0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale	1			1	1,00	1,00	0,00
Technicien en compensation sensorielle	1			1	1,00	1,00	0,00
Travailleur familial				0	0,00		0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service				0	0,00		0,00
Autre personnel socio-éducatif	7	9	3,09	16	10,09	11,36	-1,27
Personnel socio-éducatif en cours de formation				0	0,00		0,00

PARAMEDICAL	0	1	0,25	1	0,25	0,00	0,25
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00		0,00
Aide soignant				0	0,00		0,00
Audioprothésiste				0	0,00		0,00
Dietéticien				0	0,00		0,00
Ergothérapeute				0	0,00		0,00
Infirmier D.E.				0	0,00		0,00
Infirmier psychiatrique				0	0,00		0,00
Masseur-kinésithérapeute				0	0,00		0,00
Orthophoniste				0	0,00		0,00
Orthoptiste				0	0,00		0,00
Pédicure-podologue				0	0,00		0,00
Personnel médicotechnique de la rééducation				0	0,00		0,00
Psychomotricien				0	0,00		0,00
Puériculteur				0	0,00		0,00
Sage-femme				0	0,00		0,00
Autre personnel paramédical		1	0,25	1	0,25		0,25
Personnel paramédical en formation				0	0,00		0,00
MEDICAL	0	1	0,04	1	0,04	0,04	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Médecin pédiatre				0	0,00		0,00
Médecin psychiatre				0	0,00		0,00
Médecin rééducation fonctionnelle				0	0,00		0,00
Médecin autre spécialité				0	0,00		0,00
Médecin généraliste		1	0,04	1	0,04	0,04	0,00
Pharmacien				0	0,00		0,00
Préparateur en pharmacie				0	0,00		0,00
Autre				0	0,00		0,00
AUTRES FONCTIONS				0	0,00		0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
TOTAL	25	15	5,88	40	30,88	31,90	-1,02

Emplois permanents / temporaires

Emplois permanents = postes ouverts à caractère permanent par opposition à des postes ouverts ponctuellement.
Des CDD peuvent exister sur des postes permanents.

Equivalent Temps Plein (ETP) moyens annuels rémunérés

C'est la moyenne des ETP moyens mensuels. Cette notion fait référence à la fois à la durée de travail dans l'année, et à la quotité de travail dans la semaine.

Par exemple :

- Un salarié qui est rémunéré toute l'année à temps plein compte pour 1 ETP.
- Un salarié qui est rémunéré du 1er juillet au 31 décembre à temps plein compte pour 0.5 ETP.
- Un salarié qui est rémunéré à mi-temps toute l'année compte pour 0.5 ETP.
- Un salarié qui est rémunéré à mi-temps du 1er juillet au 31 décembre à temps plein compte pour 0.25 ETP.

Tableau des rémunérations: Valorisation du tableau des effectifs

5.3.2. Tableau des rémunérations : en euros - Valorisation du tableau des effectifs

Catégorie	ETP	Budget exécutoire	CA	Ecart
		(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
DIRECTION / ENCADREMENT	5,50	0,00	336083,42	336083,42
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Directeur	1,00		71463,90	71463,90
Médecin directeur	0,00			0,00
Directeur-adjoint	0,00			0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical	0,00			0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)	0,00			0,00
Chef d'atelier	0,00			0,00
Attaché de direction, économiste	0,00			0,00
Cadre de santé de la filière infirmière	0,00			0,00
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé	0,00			0,00
Cadre de service éducatif et social	0,00			0,00
Responsable et coordonnateur de secteur	0,00			0,00
Autres cadres (direction)	4,50		264619,52	264619,52
Autres cadres (encadrement de proximité)	0,00			0,00
ADMINISTRATION / GESTION	5,50	0,00	187542,80	187542,80
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Agent administratif	4,90		169537,01	169537,01
Comptable	0,60		18005,79	18005,79
Autre personnel administratif et de gestion	0,00			0,00
SERVICES GENERAUX	3,00	0,00	102372,24	102372,24
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Agent de service général	0,00			0,00
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)	0,00			0,00
Ouvrier qualifié	1,00		38418,89	38418,89
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)	0,00			0,00
Autre personnel services généraux	2,00		63953,35	63953,35

Tableau des rémunérations: Valorisation du tableau des effectifs (suite)

RESTAURATION	3,00	0,00	104877,33	104877,33
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Chef cuisinier	1,00		36327,44	36327,44
Cuisinier	1,00		34685,48	34685,48
Autre personnel de restauration	1,00		33864,41	33864,41
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	13,59	0,00	523049,15	523049,15
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Enseignant (enseignement primaire)	0,00			0,00
Enseignant (enseignement secondaire)	0,00			0,00
Enseignant (enseignement supérieur)	0,00			0,00
Professeur EPS	0,00			0,00
Moniteur EPS	0,00			0,00
Accompagnant éducatif et social	1,00		31321,05	31321,05
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Aide médico-psychologique	0,00			0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Animateur social	0,00			0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé	0,00			0,00
Assistant maternel	0,00			0,00
Auxiliaire de vie sociale	0,00			0,00
Conseiller en économie sociale et familiale	0,00			0,00
Educateur jeunes enfants	0,00			0,00
Educateur technique ou spécialisé	0,00			0,00
Encadrant éducatif de nuit	0,00			0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales	0,00			0,00
Moniteur d'atelier	0,00			0,00
Moniteur éducateur	0,00			0,00
Moniteur enseignement ménager	0,00			0,00
Moniteur jardin d'enfants	0,00			0,00
Personnel d'aide à domicile	0,00			0,00
Psychologue/neuropsychologue	0,50		25036,99	25036,99
Responsable ou encadrant technique d'atelier	0,00			0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale	1,00		27880,03	27880,03
Technicien en compensation sensorielle	1,00		33447,74	33447,74
Travailleur familial	0,00			0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service	0,00			0,00
Autre personnel socio-éducatif	10,09		405363,34	405363,34
Personnel socio-éducatif en cours de formation	0,00			0,00
PARAMEDICAL	0,25	0,00	3593,90	3593,90
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Aide soignant	0,00			0,00
Audioprothésiste	0,00			0,00
Dietéticien	0,00			0,00
Ergothérapeute	0,00			0,00
Infirmier D.E	0,00			0,00
Infirmier psychiatrique	0,00			0,00
Masseur-kinésithérapeute	0,00			0,00
Orthophoniste	0,00			0,00
Orthoptiste	0,00			0,00
Pédicure-podologue	0,00			0,00
Personnel médicotechnique de la rééducation	0,00			0,00
Psychomotricien	0,00			0,00
Puériculteur	0,00			0,00
Sage-femme	0,00			0,00
Autre personnel paramédical	0,25		3593,90	3593,90
Personnel paramédical en formation	0,00			0,00

Tableau des rémunérations: Valorisation du tableau des effectifs (suite et fin)

MEDICAL	0,04	0,00	2968,66	2968,66
<i>Dont emplois temporaires</i>	0,00			0,00
Médecin pédiatre	0,00			0,00
Médecin psychiatre	0,00			0,00
Médecin rééducation fonctionnelle	0,00			0,00
Médecin autre spécialité	0,00			0,00
Médecin généraliste	0,04		2968,66	2968,66
Pharmacien	0,00			0,00
Préparateur en pharmacie	0,00			0,00
Autre	0,00			0,00
AUTRES FONCTIONS	0,00			0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	0,00			0,00
TOTAL	30,88	0,00	1260487,50	1260487,50

Tableau des rémunérations: autres rémunérations et avantages

5.3.3. Tableau des rémunérations : autres rémunérations et avantages

Nature des rémunérations	Budget N	Réel N	Ecart
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Emplois aidés (*)			0,00
Enseignants (*)		27 896,52	27 896,52
Remplacements (*)			0,00
Avantages en nature			0,00
Autre (à préciser)			0,00
Autre (à préciser)			0,00
Autre (à préciser)			0,00

(*) : Ne figurant pas au tableau des effectifs (5.3.1)

Tableau des calculs des appointements:

5.3.4 Tableau de calcul des appointements		Nombre de points											
Postes	ETP	Date d'entrée		Coefficient de base ou groupe	ancienneté		Points indiciaires	Primes ou indemnités en points (*)	Total mensuel en points	Nombre de mois	Total annuel en points (a)	Total annuel de l'année précédente (b)	Ecart (a) - (b)
		dans l'établissement	dans l'emploi		année	% ou échelon							
Directeur												3 251,08	-3 251,08
Directrice												6 124,46	-6 124,46
Directrice	1,00	05/09/2023	05/09/2023	766,00		12,00	10 272,00	4 697,91	1 247,49	12,00	14 969,93	4 937,64	10 032,29
Directrice des Ressources Humaines	1,00	05/10/2020	01/07/2021	590,00		18,00	8 040,00	4 190,28	1 019,18	12,00	12 230,22	11 957,84	272,38
Directeur IFMK	1,00	13/11/2019	08/03/2021	590,00		14,00	9 240,00	3 634,72	1 072,89	12,00	12 874,72	12 735,07	139,65
Directeur Secteur Tertiaire												4 552,02	-4 552,02
Responsable Administrative et Financière	1,00	01/10/2007	01/06/2012	590,00		20,00	8 760,00	5 537,07	1 191,42	12,00	14 297,04	14 180,46	116,58
Responsable Parcours Tertiaire	1,00	08/01/2024	01/01/2024	590,00		10,00	8 700,00	1 843,08	878,59	12,00	10 375,60		10 375,60
Responsable Pôle Accompagnement	0,50	28/11/2022	28/11/2022	590,00		12,00	4 089,19	1 060,65	429,15	12,00	5 149,84	4 013,57	1 136,27
Assistante Pédagogogique	0,33	14/11/2011	14/11/2011	439,00		12,00	1 892,00	227,04	529,76	4,00	2 119,04	6 560,20	-4 441,16
Coordinatrice de parcours scolaire	0,67	14/11/2011	01/05/2024	507,00			4 864,00	309,39	646,67	8,00	5 179,39		5 179,39
Assistante Pédagogogique	1,00	01/02/2023	01/02/2023	439,00		1,00	4 986,00	192,13	431,51	12,00	5 178,13	4 441,36	736,77
Assistante de direction	1,00	08/12/2016	01/07/2024	439,00		10,00	5 808,00	717,63	543,80	12,00	6 525,63	6 468,61	57,02
Documentaliste	0,90	01/03/1993	01/03/1993	467,00		30,00	5 604,00	3 270,94	739,58	12,00	8 005,56	8 035,85	-30,30
Aide comptable												2 116,90	-2 116,90
Comptable	0,60	04/11/2019	01/11/2023	439,00		10,00	3 551,27	656,06	241,27	12,00	2 895,21		2 895,21
Informaticien	1,00	01/09/1998	01/01/2021	467,00		20,00	5 604,00	2 007,07	634,26	12,00	7 611,07	8 187,14	-576,07
Ouvrier d'entretien	1,00	06/10/2018	06/10/2018	392,00		12,00	5 484,00	845,53	527,46	12,00	6 329,59	6 277,48	52,11
Agent d'accueil et de surveillance	1,00	20/09/2004	20/09/2004	291,00		20,00	3 859,00	2 812,94	556,00	12,00	6 671,91	6 168,16	503,75
Agent d'accueil et de surveillance	1,00	02/04/2012	02/04/2012	291,00		11,00	3 859,00	2 289,71	512,39	12,00	6 148,74	5 819,81	328,93
Chef cuisinier	1,00	01/12/1989	01/10/2014	339,00		34,00	5 448,00	2 121,02	649,64	12,00	7 795,62	7 794,65	0,97
Cuisinière	1,00	22/05/1989	01/03/2024	339,00		34,00	4 744,00	1 924,22	576,13	12,00	6 913,51	6 213,98	699,53
Agent de service	1,00	22/10/1990	22/10/1990	339,00		32,00	4 717,00	1 851,07	570,16	12,00	6 841,91	6 085,82	756,09
Chargée d'insertion	1,00	03/01/1996	01/05/2019	505,00		30,00	6 420,00	1 872,50	691,04	12,00	8 292,50	8 317,28	-24,78
Psychologue	0,50	28/11/2022	28/11/2022	590,00		12,00	7 590,00	2 709,63	429,15	12,00	5 149,80	4 013,67	1 136,13
Technicien de l'intervention sociale et familiale	1,00	24/10/2022	24/10/2022	440,00		2,00	5 587,00	228,22	484,60	12,00	5 815,22	5 576,80	238,42
Instructrice en autonomie	0,25	02/10/2024	02/10/2024	487,00		20,00	1 647,00	350,41	270,53	3,00	811,60		811,60
Médecin	0,04	14/02/2023	14/02/2023	937,00		8,00	11 244,00	1 526,28	51,45	12,00	617,43	561,21	56,22
Formateur Coordinateur IFMK	1,00	01/03/2023	01/08/4729	517,00		26,00	7 800,00	3 035,37	902,95	12,00	10 835,37	9 029,48	1 805,89
Enseignante Maths et coordinatrice	1,00	07/09/2020	07/09/2020	517,00		11,00	7 200,00	1 038,72	686,56	12,00	8 238,72	8 141,04	97,68
Formateur Tertiaire	1,00	23/02/2010	23/02/2010	590,00		28,00	7 080,00	4 058,41	928,20	12,00	11 138,41	11 116,31	22,10
Formateur Tertiaire	1,00	14/10/2019	14/10/2019	590,00		18,00	7 080,00	2 471,59	795,97	12,00	9 551,59	9 356,20	195,39
Formateur Tertiaire	1,00	23/05/2002	23/05/2002	505,00		22,00	6 960,00	1 654,51	717,88	12,00	8 614,51	8 049,76	564,75
Enseignant anglais	1,00	16/08/2023	16/08/2023	505,00		6,00	6 716,00	611,02	610,59	12,00	7 327,02	5 176,00	2 151,02
Formatrice tertiaire	1,00	21/08/2023	21/08/2023	505,00		18,00	6 864,00	1 473,67	694,81	12,00	8 337,67	3 069,61	5 268,06
Formateur Coordinateur IFMK	0,76	01/09/2022	01/09/2022	517,00		3,00	7 800,00	381,68	349,44	12,00	4 193,28	2 769,41	1 423,87
Formateur Coordinateur IFMK	0,35	18/01/2022	18/01/2022	517,00		3,00	2 392,00	71,76	431,17	4,00	1 724,69	5 974,81	-4 250,12
Formateur Coordinateur IFMK	0,46	02/04/2024	02/04/2024	517,00		2,00	5 850,00	206,17	208,07	9,00	1 872,63		1 872,63
Formateur Coordinateur IFMK	0,33	26/08/2024	26/08/2024	517,00		2,00	3 250,00	355,44	609,70	5,00	3 048,52		3 048,52
Enseignant Biologie	0,17	14/11/2011	14/11/2011	505,00		18,00	6 420,00	1 181,85	109,55	12,00	1 314,57	1 725,20	-410,63
Ensignant Physique Chimie	0,14	14/11/2011	14/11/2011	505,00		18,00	6 420,00	1 188,15	93,13	12,00	1 117,59	1 293,90	-176,31
Formateur IFMK	0,19	02/10/2024	02/10/2024	517,00		1,00	1 794,00	63,24	317,11	3,00	951,33		951,33
Enseignant Français	0,60	11/09/2019	11/09/2019	505,00		5,00	6 240,00	398,77	344,95	12,00	4 139,37	4 094,96	44,41
Formateur tertiaire	0,09	06/09/2022	06/09/2022	505,00		8,00	3 210,00	256,80	88,60	6,00	531,57	1 425,39	-893,82
Technicienne en compensation sensorielle	1,00	23/08/2018	23/08/2018	440,00		14,00	5 680,00	989,46	555,79	12,00	6 669,46	6 600,69	68,77
Formatrice coordinatrice IFMK												7 309,58	-7 309,58
Formatrice tertiaire												429,64	-429,64
Assistante Pédagogogique												3 516,39	-3 516,39
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
													0,00
											</		

Valorisation en euros

5.3.5 Tableau de calcul des appointements				Valorisation en euros		Valeur moyenne du point				
Postes	ETP	Total annuel en point (a)	Total annuel de l'année précédente (b)	Ecart (a)-(b)	Valorisation en Euros de (a)	Indemnités évaluées en pourcentage	Autres primes et indemnités en Euros	Rémunération annuelle totale de l'année (c)	Rémunération annuelle de l'année précédente (d)	Ecart (c) - (d)
Directrice	1	14 969,93	4 937,64	10 032,29	68 562,29		2 901,61	71 463,90	22 622,24	48 841,66
Directrice des Ressources Humaines	1	12 230,22	11 957,84	272,38	56 014,50		2 901,61	58 916,11	55 462,06	3 454,05
Directeur IFMK	1	12 874,72	12 735,07	139,65	58 966,23		2 901,61	61 867,84	59 891,06	1 976,78
Directeur Secteur Tertiaire			4 552,02	-4 552,02					19 722,95	-19 722,95
Responsable Administrative et Financière	1	14 297,04	14 180,46	116,58	65 480,46		2 901,61	68 382,07	65 670,46	2 711,61
Responsable Parcours Tertiaire	1	10 375,60		10 375,60	47 520,04		2 896,45	50 416,49		50 416,49
Responsable Pôle Accompagnement	0,5	5 149,84	4 013,57	1 136,27	23 586,20		1 450,81	25 037,01	19 798,11	5 238,90
Assistante Pédagogogique	0,33	2 119,04	6 560,20	-4 441,16	9 705,20		400,00	10 105,20	31 957,20	-21 852,00
Coordinatrice de parcours scolarité	0,67	5 179,39		5 179,39	23 694,14		2 901,61	26 595,75		26 595,75
Assistante Pédagogogique	1	5 178,13	4 441,36	736,77	23 715,83		2 901,61	25 889,04	20 363,67	5 525,37
Assistante de direction	1	6 525,63	6 468,61	57,02	29 887,31		2 901,61	32 788,92	30 078,92	2 710,00
Documentaliste	0,9	8 005,55	8 035,85	-30,30	36 665,46		2 570,40	37 638,26	36 674,05	964,21
Aide comptable			2 116,90	-2 116,90					9 867,13	-9 867,13
Comptable	0,6	2 895,21		2 895,21	16 264,83		1 740,96	18 005,79	3 017,29	14 988,50
Informaticien	1	7 611,07	8 187,14	-576,07	34 858,77		2 901,61	36 519,84	37 906,75	-1 386,91
Ouvrier d'entretien	1	6 329,59	6 277,48	52,11	28 989,28		9 429,61	38 418,89	35 437,82	2 981,07
Agent d'accueil et de surveillance	1	6 671,91	6 168,16	503,75	30 557,34		2 901,61	33 458,95	28 030,53	5 428,42
Agent d'accueil et de surveillance	1	6 148,74	5 819,81	328,93	28 161,18		3 003,39	30 494,40	27 057,69	3 436,71
Chef cuisinier	1	7 795,62	7 794,65	0,97	35 704,04		3 893,90	36 327,44	35 729,02	598,42
Cuisinière	1	6 913,51	6 213,98	699,53	31 663,87		4 145,11	34 685,48	29 029,39	5 656,09
Agent de service	1	6 841,91	6 085,82	756,09	31 336,01		4 355,38	33 864,41	27 967,61	5 896,80
Chargée d'insertion	1	8 292,50	8 317,28	-24,78	37 979,63		2 856,00	31 321,05	38 431,29	-7 110,24
Psychologue	0,5	5 149,80	4 013,67	1 136,13	23 586,19		1 450,80	25 036,99	19 798,25	5 238,74
Technicien de l'intervention sociale et familiale	1	5 815,22	5 576,80	238,42	26 633,70		2 901,61	27 880,03	28 558,97	-678,94
Instructrice en autonomie	0,25	811,60		811,60	3 717,11		290,16	3 593,90		3 593,90
Médecin	0,04	617,43	561,21	56,22	2 827,78		140,88	2 968,66	2 571,14	397,52
Formateur Coordinateur IFMK	1	10 835,37	9 029,48	1 805,89	49 625,98		2 901,61	52 527,59	43 755,21	8 772,38

[illegible]

Tableau d'analyse du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

[illegible]

Tableau des indicateurs de personnel

5.3.7. Tableau des indicateurs de personnel

	Réel N-1	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart entre (c) et (a)	Ecart entre (c) et (b)
	(a)	(b)	(c)		
Nombre total annuel de points (points indiciaires + primes et indemnités)				0	0
Valeur moyenne du point				0,00	0,00
Taux de charges sociales				0,00	0,00
(1) Total des dépenses de personnel (621+631+633+64)	2 072 052,70	2 441 712,24	2 114 748,61	42 695,91	-326 963,63
(2) Recettes atténuatives de personnel				0,00	0,00
(1)-(2) Total net	2 072 052,70	2 441 712,24	2 114 748,61	42 695,91	-326 963,63
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables					
			Année N -2	Année N -1	Année N
Nombre de personnes promouvables					
Nombre de personnes promues					
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables					

Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS privés)

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS privés)				
6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS privés):	N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier	
Réserve de compensation des déficits	1068562	Réserves de compensation des déficits	309 283,04	
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	1068572	Réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00	
6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS privés)	N° de compte (1)	Compte	Solde au 1er janvier	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
		Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")	420 291,23	
Reports à nouveau des exercices antérieurs (2):	N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")		

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)		-420 291,23	420 291,23
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :					Voir notes d'aide au remplissage en bas du tableau
Affectation en report à nouveau	11502 ⁽²⁾	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			
	11503 ⁽²⁾	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")			
	115921 ⁽⁴⁾	Amortissements comptables excédentaires différés			
	115922 ⁽⁴⁾	Dépenses pour congés payés			
	115923 ⁽⁴⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			
	115928 ⁽⁴⁾	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			
	11591 ou 1195 ⁽³⁾	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")			
	Affectation en réserves	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement		
1068552		Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			
1068562 ⁽⁵⁾		Réserves de compensation des déficits			
1068572		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			0,00	0,00	
Affectation complète (zone de contrôle)			Ecart de : 420291,23	Ecart de : 420291,23	

Voir notes d'aide au remplissage en bas du tableau

Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS privés) - suite

(1) Du comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(3) Compte 11531, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

c/11591 ou 1195 : Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)

Les charges rejetées en application des articles R. 314-52 et R. 314-236 du CASF sont des charges effectives, qui ne peuvent être "ôtées" comptablement des charges réalisées.

L'impact du rejet prend la forme d'une réduction à due concurrence du tarif de l'exercice sur lequel il est constaté ou de l'exercice suivant et n'entraîne plus de modification du résultat comptable.

Cependant, parallèlement, les entités gestionnaires privées doivent, conformément au règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019, distinguer dans des comptes spécifiques la part de leurs fonds propres (résultat, reports à nouveau et réserves) qui est sous gestion contrôlée (c'est à dire la part des fonds restituables aux autorités de tarification, notamment en cas de fermeture de l'ESMS).

Les charges rejetées passent ainsi du périmètre de la gestion contrôlée (compte 11591 lorsqu'elles sont contestées par l'entité gestionnaire dans le cadre d'un recours et dans l'attente de la décision du juge de la tarification) à celui de la gestion non contrôlée (compte 1195 en cas de confirmation du rejet par le juge une fois les recours épuisés ou en l'absence de contestation contentieuse). L'imputation à l'un de ces comptes est réalisée au moment de l'affectation du résultat. C'est pourquoi ces mouvements sont retracés dans le bloc "Affectation du résultat administratif" du tableau d'affectation des résultats.

c/115921, 115922, 115923 et 115928 : Report à nouveau constitué de charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée.

Ces comptes correspondent à des charges et produits dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée : amortissements comptables différés, variations des dettes pour congés à payer et d'autres provisions dont l'impact sur le résultat est neutralisé (comptes épargne temps, indemnités de départ à la retraite, indemnités prudhommales...).

Conséquence budgétaire : la fixation du tarif ne reposant plus sur la reconduction de dépenses historiques, le mécanisme antérieur des dépenses inopposables (y compris les congés à payer) perd de son intérêt. « La seule possibilité, pour l'autorité de tarification, de les rendre inopposables est de diminuer, à due concurrence, les financements ultérieurs de l'ESSMS. » (instruction n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12/07/2018).

Conséquence comptable : ces dépenses étant opposables à l'autorité de tarification, même si cette opposabilité est différée dans le temps, ces dépenses, pour les entités gestionnaires privées, relèvent du périmètre de la gestion contrôlée (cf définition de la gestion contrôlée dans l'aide n°32). Les comptes 11592 ont donc été créés au 1er janvier 2020 pour les isoler (arrêté du 23/12/2019).

En cas d'augmentation des dépenses différées, le montant correspondant est saisi en lignes 23, 24, 25 ou 26, précédé d'un signe « - » et le compte de report à nouveau est donc crédité d'autant (augmentation du RAN créditeur 1150 ou diminution du RAN débiteur 11590).

En cas de diminution, le montant correspondant est saisi en ligne 23, 24, 25 ou 26 sans signe « - » et le compte de report à nouveau est donc débité d'autant (diminution du RAN créditeur 1150 ou augmentation du RAN débiteur 11590).

Cette méthode de saisie permet bien de retomber sur le résultat net comptable sous gestion contrôlée.

c/106856 pour les gestionnaires privés : Réserves de compensation des déficits

Cette ligne est utilisée lorsque le déficit de l'exercice N peut être couvert par la reprise de la réserve de compensation. Le montant du déficit y est saisi (en tout ou partie selon le solde du compte de réserve de compensation), en étant précédé d'un signe "-". En cas d'affectation d'un excédent à la réserve de compensation, en prévision de déficits futurs notamment, il est saisi sur cette même ligne mais sans être précédé du signe "-".

c/106857 pour les gestionnaires privés : Affectation à la réserve de compensation des charges d'amortissement

Il est possible qu'une affectation à cette réserve et qu'une reprise sur cette réserve surviennent lors du même exercice. C'est pourquoi les deux mouvements sont retracés ici dans cette rubrique "Affectation en réserves".

Le traitement comptable antérieur reste inchangé : l'affectation d'un excédent en réserve de compensation des charges d'amortissement est enregistrée au crédit du compte 106857 (ESMS privés) par le débit du compte 12, au moment de l'affectation du résultat.

c/106857 pour les gestionnaires privés : Reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement

Le traitement comptable est le suivant : la reprise est enregistrée au débit du compte 106857 (ESMS privés) par le crédit du compte de report à nouveau (c/ 115 pour les ESMS privés).

Auparavant cette reprise de la réserve de compensation était retracée dans le bloc "Résultat à affecter". La saisie a été simplifiée en renseignant directement le montant concerné sur la ligne 32 (pour les ESMS privés), en étant précédé d'un signe "-", conformément au schéma d'écriture comptable effectivement mis en oeuvre. Cela explique le déplacement du compte 106857 du bloc « Résultat à affecter » au bloc « Affectation en réserves ».

Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS privés) - suite et fin

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS public)				
6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS publics):	N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier	
Réserve de compensation des déficits	10686	Compensation des déficits	309 283,04	
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00	
6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)	N° de compte	Compte	Montant	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		
		Déficit (sans signe "-")		
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾ :	N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles		
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		0,00	0,00
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :				
Affectation en reports à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles		
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		
	1161 ⁽²⁾	Amortissements comptables excédentaires différés		
	1163 ^{(2),(3)}	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		
Affectations en réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		
	10686 ⁽⁴⁾	Réserves de compensation des déficits		
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			0,00	0,00
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

6.1c Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) -

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

c/110 : Report à nouveau - Affectation en reports à nouveau

Cette ligne concerne l'affectation en report à nouveau excédentaire, lorsqu'une affectation à un compte de réserve n'est pas privilégiée.

Dans le cas d'un déficit de l'exercice qui est couvert par le report à nouveau excédentaire, le montant du déficit (précédé du signe "-") est à inscrire en déduction du report à nouveau créditeur (ligne 110 "Report à nouveau (solde créditeur)").

c/10686 pour les gestionnaires publics : Réserves de compensation des déficits

Cette ligne est utilisée lorsque le déficit de l'exercice N peut être couvert par la reprise de la réserve de compensation. Le montant du déficit y est saisi (en tout ou partie selon le solde du compte de réserve de compensation), en étant précédé d'un signe "-". En cas d'affectation d'un excédent à la réserve de compensation, en prévision de déficits futurs notamment, il est saisi sur cette même ligne mais sans être précédé du signe "-".

c/10687 pour les gestionnaires publics : Affectation à la réserve de compensation des charges d'amortissement

Il est possible qu'une affectation à cette réserve et qu'une reprise sur cette réserve surviennent lors du même exercice. C'est pourquoi les deux mouvements sont retracés ici dans cette rubrique "Affectation en réserves". Le traitement comptable antérieur reste inchangé : l'affectation d'un excédent en réserve de compensation des charges d'amortissement est enregistrée au crédit du compte 10687 (ESSMS publics) par le débit du compte 12, au moment de l'affectation du résultat.

c/10687 pour les gestionnaires public : Reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement

Le traitement comptable est le suivant : la reprise est enregistrée au débit du compte 10687 (ESSMS publics) par le crédit du compte de report à nouveau (c/ 110 pour les ESSMS publics).

Auparavant cette reprise de la réserve de compensation était retracée dans le bloc "Résultat à affecter". La saisie a été simplifiée en renseignant directement le montant concerné sur la ligne 27 (pour les ESSMS publics), en étant précédé d'un signe "-", conformément au schéma d'écriture comptable effectivement mis en oeuvre. Cela explique le déplacement du compte 10687 du bloc « Résultat à affecter » au bloc « Affectation en réserves ».

VI. ANNEXES 8

Cadres Normalisés

ANNEXE 8 : CADRE NORMALISÉ DE PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service					
940721103					
BIENS	N-1	N	FINANCEMENTS	N-1	N
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	33 222,00 €	58 817,00 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	27 807,00 €	27 807,00 €
Immobilisations corporelles brutes :	4 178 581,00 €	4 502 722,00 €	Excédents affectés à l'investissement	1 441 729,00 €	1 441 729,00 €
- Terrains			Subventions d'investissement		
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions	3 525 107,00 €	3 525 107,00 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	1 028 784,00 €	957 522,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage	37 770,00 €	37 770,00 €	Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- Autres immobilisations corporelles	615 704,00 €	939 845,00 €	Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif	125 248,00 €	125 248,00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	86 534,00 €	8 844,00 €	Emprunts et dettes financières (à plus d'un an à l'origine)	177 677,00 €	115 684,00 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus	38 111,00 €	39 946,00 €
			Amortissements des immobilisations corporelles :	2 013 421,00 €	2 285 683,00 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions	1 715 627,00 €	1 903 482,00 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	24 560,00 €	28 070,00 €
			- Autres immobilisations corporelles	273 234,00 €	354 131,00 €
Immobilisations financières	2 080,00 €	2 080,00 €	Amortissement des immobilisations incorporelles	31 768,00 €	35 710,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		-176 220,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 882,00 €	2 512,00 €	Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
Total II	4 304 299,00 €	4 574 975,00 €	Total I	4 884 545,00 €	4 853 109,00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	580 246,00 €	278 134,00 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3)	122 841,00 €	190 887,00 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	415 794,00 €	415 794,00 €
Résultat déficitaire (3)	190 887,00 €	473 670,00 €	Réserves de compensation des déficits	309 283,00 €	309 283,00 €
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)		
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	245 776,00 €	299 155,00 €
			Provisions pour risques et charges		
			Fonds dédiés à l'exploitation (2)		255 426,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
Total IV	313 728,00 €	664 557,00 €	Total III	970 853,00 €	1 279 658,00 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	657 125,00 €	615 101,00 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	1 237 371,00 €	893 235,00 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés	9 173,00 €	52 965,00 €	Fournisseurs	116 793,00 €	178 677,00 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	238 688,00 €	311 274,00 €	Dettes sociales et fiscales	180 215,00 €	186 292,00 €
Créances diverses d'exploitation			Dettes diverses d'exploitation	7 470,00 €	7 441,00 €
Créances irrécouvrables en non-valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance	16 632,00 €	29 427,00 €	Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres	1 398,00 €	23 570,00 €	Autres		9 552,00 €
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
Total VI	265 891,00 €	417 236,00 €	Total V	304 478,00 €	381 962,00 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	0,00 €	35 274,00 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	38 587,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement	20 260,00 €	20 260,00 €	Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	796 607,00 €	522 999,00 €	Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Compte de liaison trésorerie (2)	459 091,00 €	314 702,00 €	Compte de liaison trésorerie (2)		
Total VIII	1 275 958,00 €	857 961,00 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	1 275 958,00 €	857 961,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	6 159 876,00 €	6 514 729,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	6 159 876,00 €	6 514 729,00 €

- (1) : PPP = partenariat public privé
 (2) : Etablissements privés seulement
 (3) : Sous contrôle de tiers financeurs

- (4) : Etablissements publics seulement
 (5) : Montant précédé du signe "-"
 (6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs
 (7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre TOTAL BIENS et TOTAL FINANCEMENTS

N-1	N
Ok	Ok



Immobilisations corporelles et incorporelles en cours

Saisir les comptes 23 sauf 235

Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)

Saisir les comptes 235

Emprunts et dettes financières (à plus d'un an) :

Les emprunts de moins d'un an ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à inscrire au niveau de la trésorerie sur la ligne "Autres"